

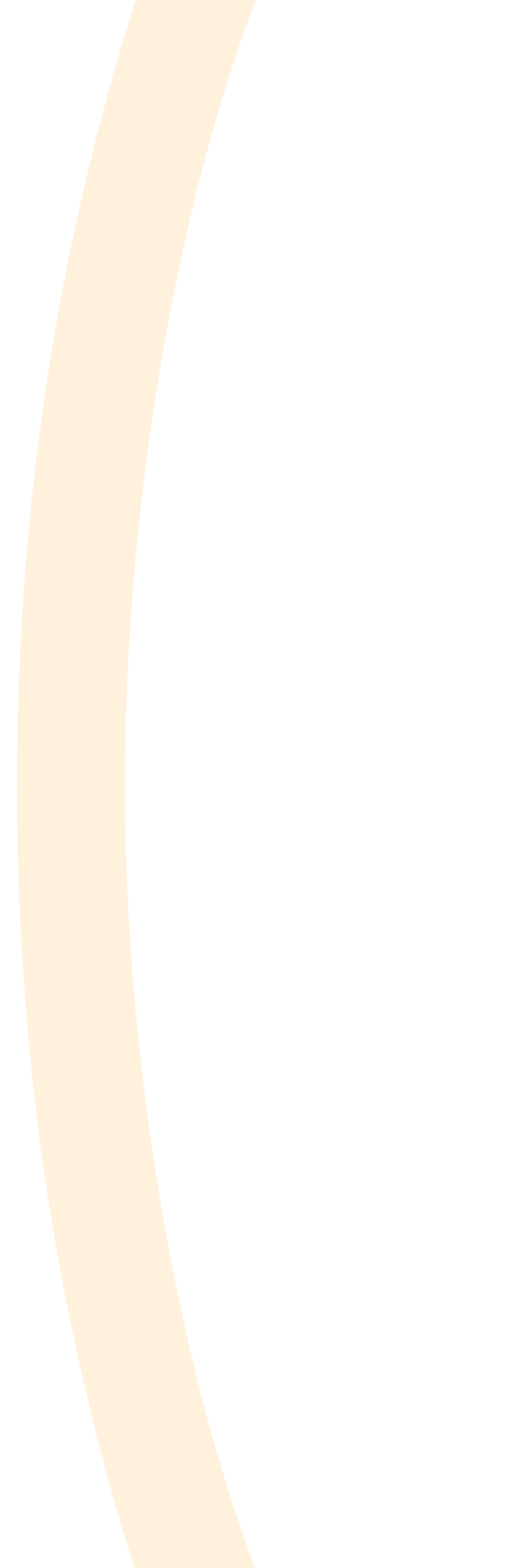
©PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA



Le réseau pour l'arbre et la haie

Bilan d'activité 2023

Rapport d'activité **2023**



sommaire

ÉDITO6
I. LE RÉSEAU AFAC-AGROFORESTERIES9
L'Afac-Agroforesteries reconnue d'utilité publique	11
La structuration régionale du Réseau Afac se poursuit	12
Le conseil d'administration et l'équipe salariée	14
Un réseau de partenaires pour la haie	20
II. LE FONDS POUR L'ARBRE : UN PROGRAMME QUI SE DÉVELOPPE DANS LES TERRITOIRES23
III. DES POLITIQUES PUBLIQUES HISTORIQUES POUR LA HAIE EN FRANCE27
De l'Appel de la haie : une mobilisation de très grande ampleur...	28
...Au Pacte en faveur de la haie : le grand plan du gouvernement jusqu'à 20230	30
L'agrément BCAE 8 pour consolider le conseil autour de la réglementation	32
IV. DYNAMISATION DES FILIÈRES DE QUALITÉ ET LEURS SUPPORTS TECHNIQUES35
Végétal local : formation aux nouveaux outils	36
Label Haie : accompagner le déploiement national	40
V. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : GARANTIR L'AVENIR DE L'ARBRE45
Les résultats du projet Resp'haies	46
Biomasse-carbone : les suites d'un référentiel	48
VI. OUTILS, RENCONTRES : ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR L'AGROFORESTERIE51
Outiller le réseau pour accompagner les pratiques	52
Le Concours des Pratiques Agro-Écologiques - Agroforesterie	54



Edito

Je ne vous l'apprends pas, l'année 2023 a été riche en événements à la fois pour la haie et pour l'Afac-Agroforesteries, et restera certainement un temps fort de l'histoire de notre association.

Tout d'abord, nous avons lancé notre « Appel de la haie » en février autour de trois thèmes : « valoriser, protéger, reconstituer ».

Il a été entendu puisqu'il a reçu plus de 17 000 signatures, dont celles de 350 organisations, têtes de réseau agricoles et environnementales, entreprises, fondations... et aussi celle de six Conseils régionaux. L'urgence d'agir pour les haies a aussi été reçue par les ministères de l'agriculture et de l'écologie puisque la concertation en vue du « Pacte en faveur de la haie » a été lancée dès le mois de mai par le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau. Nous avons participé très étroitement à la construction du programme d'actions au fil de nombreux échanges avec les

cabinets des ministres et avec leurs services, puis à faciliter sa mise en œuvre en organisant notamment une série de webinaires à destination de notre réseau et en échangeant avec les DRAAF et les Régions. L'Afac-Agroforesteries a ainsi pleinement rempli sa mission au niveau national et le travail effectué par les Afac régionales est aussi essentiel dans la mise en œuvre du Pacte. Saluons ici la création d'une nouvelle Afac régionale en Bourgogne-Franche-Comté, avec une coopération exemplaire entre les structures et les différents réseaux. D'autres suivront bientôt qui sont en discussion.

Nous insistons sur le fait que, malgré le budget remarquable de 110 millions d'euros annuels apporté par le Pacte, les co-financements privés, notamment ceux du Fonds pour l'arbre dont je remercie les mécènes très actifs, et les financements régionaux et européens (FEADER), restent absolument nécessaires pour mener à bien une tâche d'une ampleur considérable. L'enjeu de l'arbre et de la haie ne vise rien de moins que d'adapter l'agriculture aux défis actuels, sans quoi elle souffrira fortement des changements climatiques et de la chute de la biodiversité. Il faut y mettre autant

d'énergie qu'on en a mis à la fin des années 1950 pour l'adapter aux défis d'alors.

L'écho que la question de la haie a eu dans le public montre une réelle prise de conscience d'un problème qui était méconnu : les haies disparaissent toujours, faute de valorisation, suite à des pratiques d'entretien dégradantes autant que par arrachage. Nous nous félicitons que l'importance de la préservation de l'existant et de la gestion durable des haies ait été comprise.

Dans ce contexte, notre association a été reconnue d'utilité publique par le Conseil d'État. C'est une reconnaissance de l'importance de notre action et de la façon dont nous la menons à bien, au bénéfice de tous et de l'intérêt général. Je remercie les ministères de l'agriculture et de l'écologie ainsi que la Fondation Yves Rocher et la Fondation pour le Progrès de l'Homme qui ont appuyé notre demande.

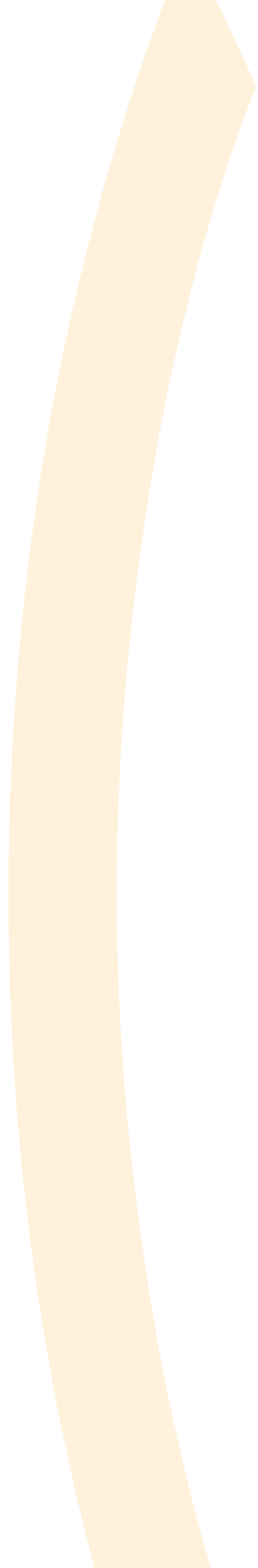
Fort de cela, notre réseau a souhaité pouvoir être mieux identifié par une identité plus lisible. Notre conseil d'administration a décidé le changement de nom de notre association pour « Réseau haies »

avec des déclinaisons nationale et régionales (Réseau haies France, Réseau haies Hauts de France, etc). Le nouveau nom, un nouveau logo et une charte graphique seront mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2024.

Je remercie tous les membres de notre conseil d'administration pour leur engagement, le temps et l'énergie qu'ils et elles consacrent à notre réseau qui n'existerait pas sans cela. Et je salue aussi le travail remarquable de notre belle équipe salariée. Nous avons aujourd'hui de quoi nous féliciter du résultat. C'est motivant pour continuer !



Philippe HIROU
Président de l'Afac-Agroforesteries





I. Le réseau Afac-Agroforesteries

L'Afac-Agroforesteries reconnue d'utilité publique

Au terme d'un long processus, l'Afac-Agroforesteries a été reconnue d'utilité publique par décret daté du 4 octobre 2023. Au préalable, l'Afac-Agroforesteries avait fait évoluer sa gouvernance et ses statuts afin de les rendre compatibles avec le cadre statutaire type des Associations reconnues d'utilité publique.

UN SIGNAL FORT POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ET DES ACTEURS DE L'ARBRE ET LA HAIE EN FRANCE

La reconnaissance de l'utilité publique de l'Afac-Agroforesteries est une étape décisive, tant dans l'évolution structurelle de l'association que dans la légitimation du sujet qu'elle porte.

- Elle constitue un atout supplémentaire essentiel pour asseoir durablement la cause de l'arbre et de la haie et appuyer les actions de l'Afac,
- Elle apporte un formidable encouragement pour le travail des hommes et des femmes qui œuvrent pour cela depuis longtemps,
- Elle renforce la lisibilité et la crédibilité de nos actions, pour la mobilisation de mécènes privés et

pour augmenter notablement les moyens déjà rassemblés aujourd'hui.

QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC CETTE RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE ?

Cette reconnaissance confirme que l'Afac-Agroforesteries mène une action d'intérêt général, dans un but non lucratif, avec une gestion désintéressée et que son fonctionnement n'est pas limité au profit d'un cercle restreint de bénéficiaires.

Cette reconnaissance atteste également que l'Afac-Agroforesteries remplit les conditions suivantes : avoir un rayonnement extra-local, avoir au moins 200 adhérents impliqués effectivement dans la vie associative, avoir une autonomie financière rigoureuse et un fonctionnement démocratique.

Grâce à ce statut, l'Afac-Agroforesteries va pouvoir bénéficier de legs (i.e bien donné par testament) en plus des dons manuels dont peut bénéficier toute association. Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt avec délivrance d'un reçu fiscal, en tant qu'organisme d'intérêt général.

La reconnaissance d'utilité publique

dont bénéficie l'Afac-Agroforesteries ne s'applique pas par « délégation » aux Afac régionales, puisqu'il s'agit d'entités distinctes (sur un plan juridique, financier, de la gouvernance, etc). Néanmoins, cette reconnaissance confirme que l'objet statutaire de l'Afac nationale est bien d'intérêt général, ce qui vaut également pour les Afac régionales dans la mesure où l'Afac nationale et les Afac régionales ont le même objet statutaire.

L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG PROCESSUS :

L'Afac-Agroforesteries a été reconnue d'utilité publique au terme d'un long processus, jalonné de plusieurs étapes :

- 21 octobre 2021 : Décision d'engager la demande de reconnaissance d'utilité publique en assemblée générale extraordinaire (AGE) et modification des statuts ;
- 14 décembre 2022 : Seconde modification des statuts en AGE, pour répondre à des demandes des services du ministère de l'Intérieur ;
- 4 avril 2022 : Avis favorable de la ministre de la Transition écologique ;
- 3 mars 2023 : Avis favorable du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;
- 9 mai 2023 : Avis favorable du Conseil d'Etat ;
- 4 octobre 2023 : Signature du Décret de reconnaissance d'utilité publique.

La structuration régionale du Réseau Afac se poursuit

L'AFAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ VOIT LE JOUR EN NOVEMBRE 2023

L'Afac Bourgogne-Franche-Comté a été constituée le 30 novembre 2023 à l'initiative de 36 structures adhérentes du Réseau Afac de la région Bourgogne-Franche-Comté. En complémentarité avec le Réseau Bocag'Haies animé par Alterre Bourgogne-Franche-Comté, cette Afac régionale vise à promouvoir l'agroforesterie sous toutes les formes, à faciliter les échanges techniques entre conseillers, à être force de proposition pour améliorer les politiques publiques de l'agroforesterie, à renforcer les connaissances et à engager des projets au profit des structures de la région travaillant sur l'arbre, la haie et le bocage. La présidence de l'Afac Bourgogne-Franche-Comté est assurée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs. Le groupe de préfiguration de cette Afac régionale était constitué par la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort, FNE Bourgogne-Franche-Comté, Alterre Bourgogne-Franche-Comté et la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs.



Assemblée générale constitutive de l'Afac Bourgogne-Franche-Comté, au lycée Jacques Prévert, à Dole, le 30 novembre 2023

D'autres projets d'Afac régionales sont également à l'étude, en Bretagne et en Centre-Val de Loire. Ces dynamiques sont engagées avec pour perspective d'aboutir à une assemblée générale constitutive au second semestre 2024.

LA STRUCTURATION RÉGIONALE DU RÉSEAU AFAC, UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE

En 2023, la croissance du Réseau Afac a connu une forte accélération avec 106 nouveaux organismes adhérents sur

un total de 363 structures adhérentes en fin d'année.

Dans ce contexte de développement rapide (+ 41%), la constitution d'Afac régionale apporte une valeur ajoutée indéniable tant pour faciliter les échanges techniques entre les structures d'une région que pour jouer un rôle de courroie de transmission d'information efficace entre les besoins du terrain et le paysage national. La structuration régionale du Réseau Afac est une priorité stratégique que l'Afac nationale encourage et accompagne par un appui à la création d'Afac régionales dans les régions qui en font la demande.

LES ÉTAPES ET LES OUTILS POUR CRÉER UNE AFAC RÉGIONALE

Chaque région ayant sa spécificité, il n'existe pas de méthode type pour créer une Afac régionale. Ce processus - qui dure généralement deux ans - est à définir par un groupe de préfiguration, en associant d'une part tous les adhérents de l'Afac de la région considérée et d'autre part de nouvelles structures qui pourraient potentiellement être intéressées. Avec toutes ces parties-prenantes, il convient de réfléchir aux questions



suivantes, qui nécessitent plusieurs réunions :

- Quels sont les acteurs du développement de l'agroforesterie dans la région ? Quels sont les atouts et complémentarités d'actions entre toutes ces structures ? Comment renforcer ce réseau en s'ouvrant à d'autres structures ?
- Qu'est-ce qu'une Afac régionale permettrait de faire en plus ? En quoi pourrait-elle renforcer les actions déjà engagées ?
- A partir des statuts types des Afac régionales, quelle gouvernance imaginer pour l'Afac régionale ? Quel équilibre prévoir au sein du CA de la future association entre les trois collèges ?
- Quelles priorités stratégiques et quelle feuille d'action pour la future Afac régionale ? Avec quels moyens d'actions et quelle complémentarité avec les actions déjà portées par d'autres réseaux de la région ?

L'Afac nationale apporte un appui aux groupes de préfiguration des Afac régionales, qui sont toujours composés - a minima - des élus de la région siégeant au CA de l'Afac nationale.

Le conseil d'administration 2024

13 SIÈGES POUR LES RÉGIONS

REGION		TITULAIRE		SUPPLEANT
<u>Auvergne- Rhône-Alpes</u>		Mandataire : Anne-Marie BAREAU Délégataire : Sylvie MONIER Délégataire suppléante : Joséphine BOUVARD		Mandataire : Gérard AUBRET Délégataire : Camille CHEVALLIER
<u>Bourgogne- Franche-Comté</u>		Mandataire : Martine ESTHER PETIT Délégataire : Salomé DITTIERE		Mandataire : Jean-Maurice BOILLON Délégataire : Morgane LAITHIER
<u>Bretagne</u>		Mandataire : Aline DANGIN Délégataire titulaire : Yann GOUEZ Délégataire suppléant : Guillaume MASSE		Mandataire titulaire : Guy LE HÉNAFF Mandataire suppléant : Jean-Luc PICHON Délégataire : Estelle LE GUERN
<u>Centre-Val de Loire</u>		Mandataire : Laurent LAROCHE Délégataire titulaire : Dany CHIAPPERO Délégataire suppléante : Corentin LECOULLARD		Mandataire : Bruno DEBRON Délégataire titulaire : Flore DEL RIO Délégataire suppléant : Damien AVRIL
<u>Corse</u>		Mandataire : Marie-Pierre BIANCHINI Délégataire : Carole ANZIANI		siège non pourvu
<u>Grand Est</u>		Mandataire : Thomas DOUTRE Délégataire : Amélie MANDEL		Mandataire : Jérôme END Délégataire : Vincent MANGEOT
<u>Hauts-de-France</u>		Mandataire : Jean-Pierre MILLET Délégataire : Françoise GION		Mandataire : Philippe CHOQUET Délégataire : David GRANDGIRARD
<u>Ile-de-France</u>		Mandataire : Caroline DOUCERAIN Délégataire : Marion BRUÈRE		Mandataire : Agnès SOURISSEAU Délégataire : Antonin MERCIER
<u>Normandie</u>		Mandataire : Etienne LEVAVASSEUR		Mandataire : Pascal LECAUDEY

13 SIÈGES POUR LES RÉGIONS

REGION		TITULAIRE		SUPPLEANT
<u>Nouvelle-Aquitaine</u>		Mandataire : Francis MINOZA Déléгатaire : Etienne BERGER		Mandataire : Grégoire MASSE Déléгатaire : Pierre-Marie MOREAU
<u>Occitanie</u>		Mandataire : Delphine LONGUE Déléгатaire : Nathalie HEWISON		Mandataire : Bernard VAZOLLER Déléгатaire : David CAMPO
<u>Pays de la Loire</u>		Mandataire : Cyrille BARBÉ		poste non pourvu
<u>Provence-Alpes-Côte d'Azur</u>		Mandataire : Pierre SAUVAT Déléгатaire : Florian CARLET		Mandataire : Fabien LIAGRE Déléгатaire : Danièle ORI

9 SIÈGES NON RÉGIONALISÉS

COLLÈGE

TITULAIRE

Au titre des organismes de l'Arbre hors forêt

Mandataire : Emmanuel LELIÈVRE

Mandataire : Bernard DE FRANSSU - Délégué titulaire : Thierry LUISIN
Délégué suppléant : Raphaël Mairesse

Mandataire : Christophe SOTTEAU



Mandataire : Gaëtan LE SEYEC

Au titre des organismes de l'agriculture

Mandataire : Benoît ROZIÈRE - Délégué : Frédéric COULON



Mandataire : Philippe GRUAU



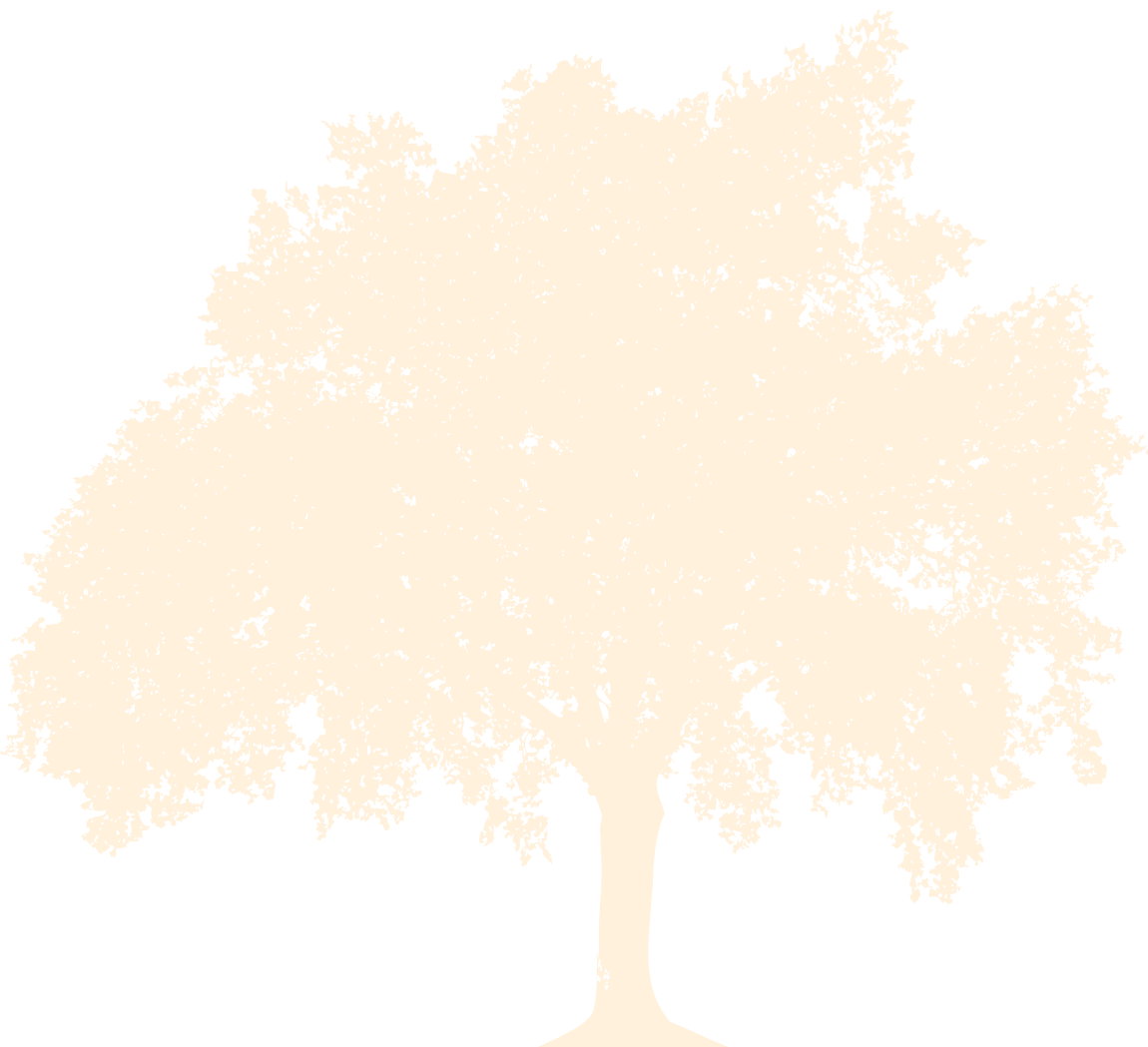
Mandataire : Philippe HIROU

Au titre des organismes de l'environnement et du développement territorial

Mandataire : Yvon MÉHAUTÉ - Délégué : David ROLLAND



Mandataire : Jean-Bernard DAMIENS - Délégué : STÉPHANE VASSEL



Équipe salariée 2024

Catherine MORET
Secrétaire générale /
Responsable
stratégie et projets



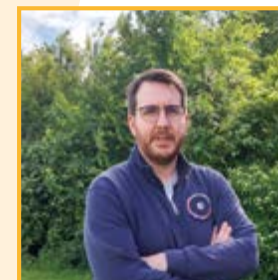
Maxence BELLE
Chargé de projet
Label Haie
- remplacement
à venir de Emma
HOUPLAIN



Lauranne PILLE
Géomaticienne -
programmatrice et
gestionnaire de base
de données



Benjamin MARTIN
Géomaticien et
gestionnaire de
base de donnée



Paule POINTEREAU
Responsable
stratégie et
projets



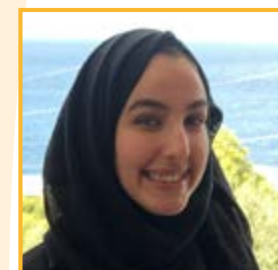
Isaure QUILLIEN
Responsable gestion
et animation du
programme du Fonds
pour l'Arbre



Andréa GOBILLARD
Assistante gestion et
animation du Fonds
pour l'Arbre



Baya Nawel HAMIDI KHODJA
Assistante Label
Haie - valorisations
et filières



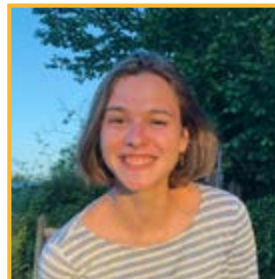
Baptiste SANSON
Responsable
stratégie et
projets



Benjamin GOURLIN
Chargé de projet
accompagnement
filière ligneuse
Végétal local



Maya VAVASSEUR
Assistante
communication



Pierre-Yves LE BOT
Secrétaire
administratif
et comptable
- remplacement
à venir de Marie-
Hélène BERTHOUD



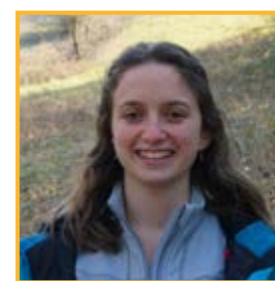
L'ÉQUIPE SALARIÉE ÉVOLUE

L'équipe de l'Afac-Agroforesteries évolue et connaîtra trois départs de salariées qui sont déjà ou seront remplacées dans les semaines à venir.

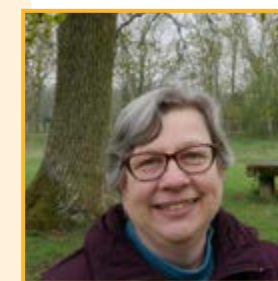
Clara PICOT
Chargée de
communication



Emma HOUPLAIN
Chargée de projet
Label Haie



Marie-Hélène BERTHOUD
Secrétaire
administrative
et comptable



STRATÉGIE

Responsables stratégie

Paule POINTEREAU
Baptiste SANSON
Catherine MORET

PROJETS

Responsables projets Chargé-es de mission

Paule POINTEREAU*
Baptiste SANSON**
Catherine MORET***

Lauranne PILLE
Emma HOUPLAIN
Isaure QUILLIEN
Maxence BELLE
Benjamin GOURLIN

Stage et apprentissage

Andréa GOBILLARD
Baya Nawel HAMIDI KHODJA

MISSIONS GÉNÉRALES

Secrétaire Générale

Catherine MORET

Chargée de communication

Clara PICOT

Apprentie communication

Maya VAVASSEUR

Gestion administrative et financière

Marie-Hélène BERTHOUD
Pierre-Yves LE BOT

* **Paule POINTEREAU** : Label Haie, Fonds pour l'Arbre, Agrément BCAE8, Géohaie, Guides techniques, Politiques publiques

** **Baptiste SANSON** : Végétal local, Resp'haies, Enseign'haies, ONVAR, Afac-régionales, Politiques publiques, Formation

*** **Catherine MORET** : Étude Carbone-Biomasse, Projet Creuse, Concours Général Agricole, PGDH, Outil plantation, Politiques publiques

Le réseau de partenaires 2023



via



&



Nouvelle-Aquitaine



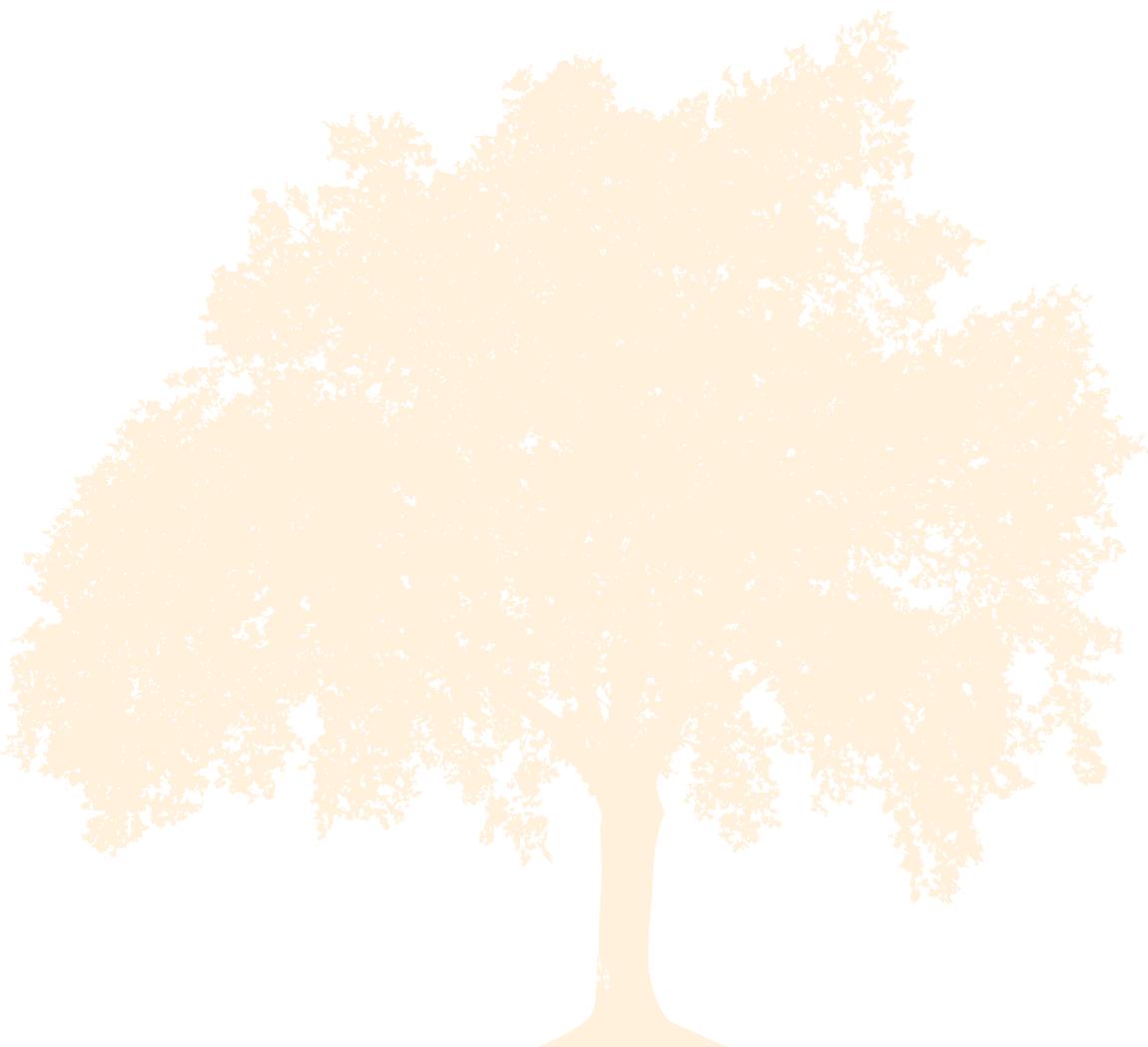
sont partenaires de l'Afac-Agroforesteries via le :



L'Afac-Agroforesteries est fière d'être une association agréée 1% for the Planet.



L'Afac-Agroforesteries est reconnue ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) pour la programmation 2022-2027 et a bénéficié à ce titre du CASDAR pour son programme de développement 2023.





II.

Le Fonds pour l'Arbre, un programme qui se développe dans les territoires

Un appel à projet réussi, de nouveaux mécènes et nouveaux objectifs

Suite à l'appel à projets publié au printemps 2022, **104 candidatures ont été reçues**. Le nombre de candidatures augmente progressivement chaque année avec 94 candidatures en 2020 et 102 candidatures en 2021. Le sujet de l'arbre et de la haie mobilise un nombre croissant d'acteurs ainsi que les pouvoirs publics qui se saisissent de ces enjeux.

89 opérateurs ont été retenus et ont bénéficié d'un soutien financier de 766 000€. Le Fonds pour l'Arbre apporte un soutien financier à travers 7 types d'aides complémentaires, à la diversification des actions de terrain, pour une implantation durable de la haie dans l'espace rural et met l'accent sur la qualité des actions et leur durabilité sur le long terme via son soutien à la filière Végétal local, ainsi qu'au déploiement du Label Haie et aux assises régionales des actions en permettant le développement des Afac régionales et l'établissement de référents régionaux Label Haie et Végétal local.

85 des 89 opérateurs déjà engagés ont réitéré leur candidature, soit un taux de fidélité de 95%. 59% de ces structures sont entrées dans le programme avant 2019. Ce programme est pour elles, ainsi que toutes les structures qui rejoignent

le Fonds, un moyen de diversifier progressivement les actions de terrain pour réaliser un projet global autour de la haie. L'enjeu de diversification des actions (Végétal local, prise en compte de la gestion durable des haies, valorisation économique des haies...) est de garantir l'inscription durable des plantations réalisées. Cet aspect est crucial pour le Programme du Fonds pour l'Arbre.

ENTRÉE DE NOUVEAUX MÉCÈNES

Le Fonds pour l'Arbre poursuit son développement en accueillant deux nouveaux mécènes : le Groupe M6 – Métropole TV et la Fondation Petzl. Cette entreprise et Fondation viennent rejoindre les huit mécènes réunis par le Fonds depuis 2020 : La Fondation Yves Rocher, la Boulangère & Co, la Fondation Nature & Découvertes, Bjorg et Compagnie, la Fondation Ecotone, Maisons du Monde Foundation, OLGA, Caudalie - 1% for the planet.

Ainsi composé, avec l'Afac-Agroforesteries en tant qu'association experte de la haie, le Collectif du Fonds pour l'Arbre invente une nouvelle manière de faire du mécénat et s'organise pour soutenir la sauvegarde et le redéploiement des haies en France, en collant au plus

près des enjeux de terrain. Le passage à l'échelle ne pouvant être atteint que par une action collective de grande ampleur réunissant les forces et les moyens des acteurs privés et des acteurs publics, le Fonds pour l'Arbre compte poursuivre sa croissance en intégrant de nouveaux mécènes et œuvrer en parallèle pour inspirer des politiques publiques ambitieuses en faveur de la haie.

LE FONDS POUR L'ARBRE DEVIENT PREMIER MÉCÈNE DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES - AGROFORESTERIES

Dans le cadre du développement de sa mission de porte-voix et dans la continuité du soutien apporté durant les trois premières éditions de trois des mécènes du Fonds pour l'Arbre, la Fondation Yves Rocher, La Boulangère Bio et OLGA, que le Fonds pour l'Arbre a décidé, lors de son conseil d'administration du 8 juillet 2022, de soutenir l'or-

ganisation nationale du Concours Général Agricole (CGA) – pratiques agroforestières. Le Concours a pour vocation de faire reconnaître de manière institutionnelle et au plus haut niveau, la haie et l'intérêt de sa place dans tous les systèmes agricoles. Le Fonds pour l'Arbre devient le premier mécène du CGA – pratiques d'agroforesteries.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA THÉMATIQUE DE LA GESTION DURABLE DES HAIES

Pour cette troisième année, **la diversification des actions de terrain, l'implication et la montée en compétences des acteurs de la haie** sont au cœur de la nouvelle stratégie du Fonds pour l'Arbre pour une restauration et **une implantation durable de la haie** dans l'espace rural. Le Fonds pour l'Arbre accompagne à travers 7 aides, la vie de la haie selon son âge : redonner un bon état écologique aux haies préexistantes et vieillissantes et préparer l'implantation d'une nouvelle haie de la graine au chantier de plantation. L'objectif est d'augmenter la cadence de plantation en assurant en parallèle la pérennité des haies tout en développant les filières de production de plants Végétal local et de valorisation avec le Label Haie.

L'élargissement de l'action du Fonds pour l'Arbre vers la gestion du patrimoine bocager et l'accompagnement à la pérennité des plantations intéresse des structures qui ne se concentraient jusqu'alors que sur l'effort de plantation. Sur les 9 structures retenues pour **l'aide à la**

mise en œuvre du Label Haie :

- 5 s'engagent pour la première fois sur le volet gestion durable des haies
- 3 structures qui en bénéficiaient en 2021 se voient de nouveau attribuer cette aide pour poursuivre leurs actions de formations, de réalisation des audits et des PGDH.
- 1 structure entrante accède à cette aide

Concernant **l'aide aux référents régionaux Label Haie**, 11 référents ont bénéficié du soutien du Fonds pour l'Arbre sur le programme 2022-2023. Cette aide permet de soutenir les référents régionaux dans leur action de montée en compétence des acteurs sur le Label Haie et de déploiement du Label Haie à l'échelle de la Région.

An aerial, black and white photograph of a rural landscape. The image shows a patchwork of fields, some with distinct rows of crops, and several clusters of trees. The terrain appears to be slightly uneven, with some areas being more densely vegetated than others. The overall tone is monochromatic, emphasizing textures and patterns in the land.

III. Des politiques publiques historiques pour la haie en France

De l'Appel de la haie, une mobilisation de grande ampleur...

Constatant que 30 années d'action publique en faveur des haies n'ont pas permis d'enrayer leur déclin continu, l'Afac-Agroforesteries a lancé en février 2023 une grande campagne de mobilisation nationale lancée à l'occasion du salon de l'agriculture, l'Appel de la haie, afin d'inciter les décideurs à faire de la haie une priorité centrale de la planification écologique.

Le message central de l'**Appel de la haie** est qu'il faut cesser de réduire l'action publique en faveur des haies à la seule replantation pour passer à une approche beaucoup plus globale, combinant trois priorités :

- Valoriser les haies pour les agriculteurs et les territoires
- Protéger en visant le « Zéro disparition de haies »
- Reconstituer en doublant le linéaire de haies à l'horizon 2050

L'Appel de la haie avait pour cible à la fois l'Etat, les parlementaires, et les élus des collectivités territoriales. Il a été soutenu par plus de 17 000 signataires, dont 50 organisations d'envergure régionale ou nationale.

LES RÉGIONS RÉPONDENT À L'APPEL DE LA HAIE

Six régions ont signé l'Appel de la haie, parmi lesquelles la région Bretagne et la région Grand Est lors d'événements en présence des Présidents et Vice-Présidents.

« *Comme une évidence, la Région Bretagne, engagée depuis plusieurs années dans la préservation et la reconstitution des haies bocagères, a décidé de répondre à l'Appel de la haie [...] cette signature est une occasion de réaffirmer les engagements de la collectivité en faveur des transitions et pour une agriculture de haut niveau environnemental.* »

(extrait de l'invitation presse)



Signature de l'Appel de la haie, le 26 mai 2023 par Loïc Chesnais-Girard, Président de la Région Bretagne, sur le terrain à Piré-Chancé (35)

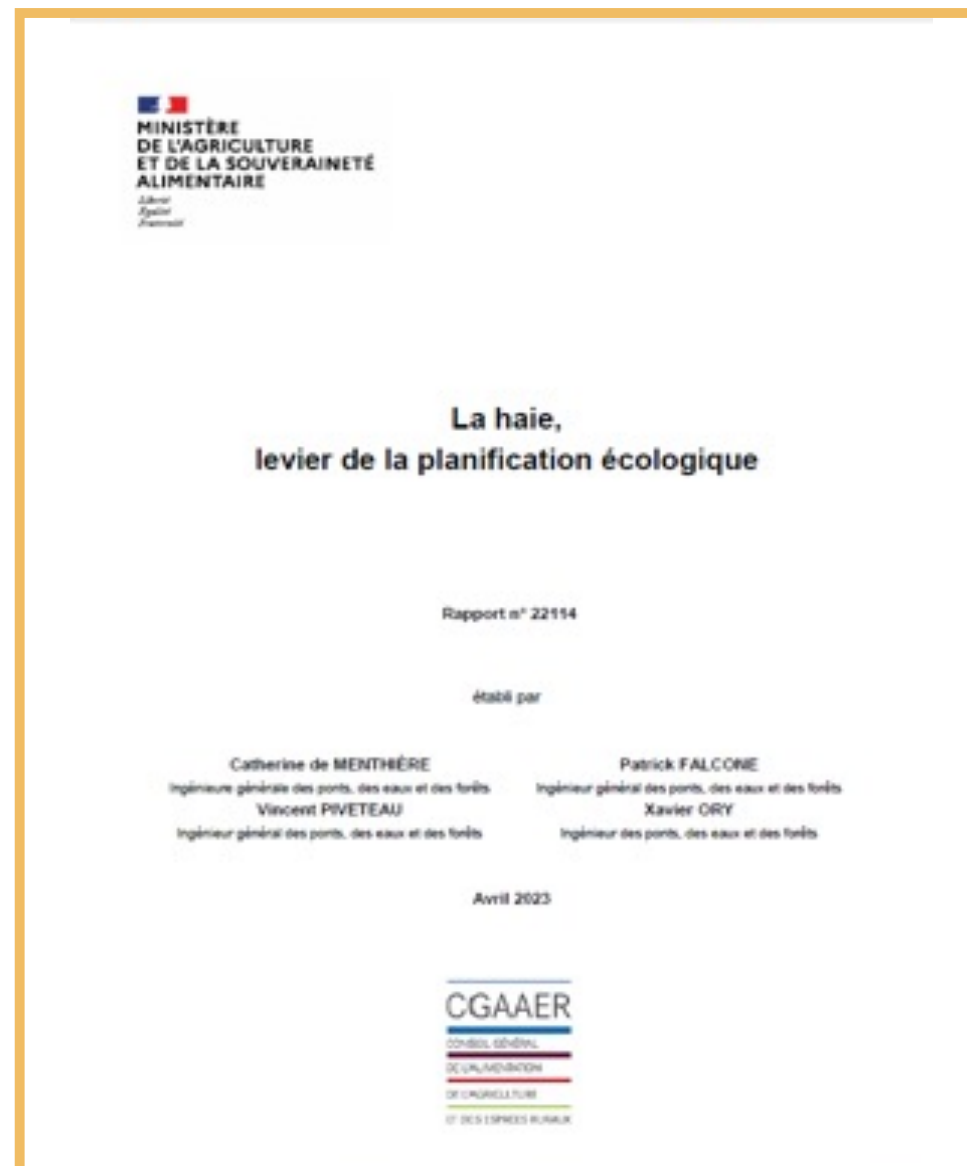


UN RAPPORT MINISTERIEL VIENT CONFIRMER L'AMPLEUR DE LA DISPARITION DES HAIES

Publié le 24 avril 2023, le rapport « La haie, levier de la planification écologique » du CGAAER vient confirmer les enjeux énoncés dans l'Appel de la haie et dresser un constat alarmant : **les haies régressent six fois plus vite que l'on n'arrive à les reconstituer, alors qu'elles sont au carrefour de tous les enjeux environnementaux.** En réaction à ce rapport, l'Afac appelle à traduire les recommandations du rapport en **un grand Plan national pour les haies**, financièrement doté et traçant une trajectoire claire et chiffrée de 2024 à 2030, **pour faire face à l'urgence écologique et s'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique.** L'Afac alerte en effet depuis des années sur cette érosion quantitative et qualitative des haies et les raisons de cette disparition. C'est d'abord le **manque d'intérêt et de valorisation économique pour les agriculteurs qui les voient toujours comme une gêne et une charge d'entretien.** Les haies meurent par entretien mécanique dégradant (pour en réduire la largeur), par vieillissement, par arrachage, ou par une surexploitation de

la biomasse sans garantie de gestion durable, qui les assimile à un simple « gisement » alors qu'il s'agit d'une ressource vivante qu'il convient de gérer durablement et de renouveler.

Le rapport du CGAAER à consulter sur : <https://agriculture.gouv.fr/la-haie-levier-de-la-planification-ecologique>



... Au Pacte en faveur de la haie : le plan du gouvernement pour les haies jusqu'à 2030

Alertés par les conclusions du rapport du CGAAER, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et Bérangère Couillard, Secrétaire d'État en charge de l'Écologie se sont saisis de la problématique et ont lancé le 10 mai 2023 une grande concertation nationale pour élaborer un Pacte en faveur de la haie. Des réunions de travail se sont succédées durant les mois de juin et juillet, co-pilotées par les deux ministères avec toutes les parties prenantes concernées. L'Afac-Agroforesteries a contribué à cette concertation en publiant de nombreuses contributions écrites ainsi qu'un chiffre de l'Appel de la haie, rendu public le 15 juin 2023.

Au terme de cette concertation, Marc Fesneau et Sarah El Haïry ont dévoilé le Pacte en faveur de la haie sur le terrain en Bretagne, le 29 septembre 2023 au côté de la région Bretagne, de l'Afac-Agroforesteries et de Chambre d'Agriculture France représentés par leurs présidents.



Atelier de lancement de la concertation Pacte en faveur des haies, le 10 mai 2023



Annnonce du Pacte en faveur de la haie le 29 septembre 2023 en Bretagne

DISCOURS DE PHILIPPE HIROU, PRÉSIDENT DE L'AFAC-AGROFORESTERIES, LORS DU LANCEMENT DU PACTE

« L'Etat a su faire une politique du remembrement, aujourd'hui avec ce Pacte historique pour la haie nous avons la possibilité de faire une politique de reconstitution, de valorisation et de protection des haies. Nous mesurons donc toute la portée de ce Pacte pour stopper le déclin des haies, inverser la tendance et apporter une réponse concrète aux trajectoires ambitieuses fixées dans le cadre de la Planification Ecologique pour le volet agricole. Notre réseau national de plus de 320 structures qui agissent en faveur de l'arbre et la haie au plus près du terrain, parfois depuis plus de 40 ans, est prêt à engager ce changement d'échelle. »

TOUT EN SOULIGNANT QUE CERTAINES DES ACTIONS DU PACTE N'ÉTAIENT PAS SATISFAISANTES POUR QU'IL ATTEIGNE SES OBJECTIFS, L'AFAC A SALUÉ PLUSIEURS AVANCÉES TRÈS IMPORTANTES DU PACTE QUI RÉPONDENT À L'APPEL DE LA HAIE :

Tout en soulignant que certaines des actions du Pacte n'étaient pas satisfaisantes pour qu'il atteigne ses objectifs, l'Afac a salué plusieurs avancées très importantes du Pacte qui répondent à l'Appel de la haie :

- Approche globale : le Pacte ne limite plus les politiques publiques de la haie à la seule plantation, mais couvre tout le cycle de vie d'un arbre : filières amont de collecte de graines et de productions de plants, plantation et/ou régénération naturelle assistée, restauration et gestion durable, valorisation des productions issues des haies
- Feuille de route : le Pacte fixe un cap et une trajectoire pluriannuelle ambitieuse, avec des grands objectifs qui vont donner de la visibilité à tous les acteurs du développement de l'arbre hors forêt pour leur permettre de s'engager dans le changement

d'échelle nécessaire

- Fin du déclin et reconquête : le Pacte affirme l'ambition de parvenir à un solde net de +50 000 km de haie en 2030, ce qui implique mécaniquement de stopper la disparition des haies, ce sans quoi il faudra replanter non pas 50 000 km de haie mais deux, trois ou quatre fois plus ce qui serait très coûteux pour les deniers publics
- Valorisation économique : plutôt que de maintenir les haies sous perfusion de subventions, le Pacte en faveur de la haie offre l'opportunité inédite d'opérer un changement de paradigme en créant les conditions favorables à l'essor de nouveaux modèles économiques valorisant les haies existantes, tant pour leur biomasse que pour leurs services écosystémiques. Les nouvelles haies seront ainsi

implantées en ayant dès le départ une finalité et l'assurance que leur maintien et leur gestion fournisse un revenu complémentaire, à terme, à l'agriculteur

- Moyens : le Pacte apporte des moyens financiers très importants qui pourront soutenir à la fois l'animation territoriale, le conseil, le développement des filières, l'investissement (NB : l'Afac avait chiffré à 250 millions par an en moyenne pendant 7 ans les moyens nécessaires)
- Evaluation : Le Pacte prévoit d'évaluer annuellement la trajectoire engagée, par un système de reporting géoréférencé commun à toutes les régions permettant de suivre et de compiler la mise en œuvre du Pacte sur le terrain en matière de restauration des haies, plantation et valorisation de la biomasse. Ce système de reporting permettra de vérifier

l'atteinte des objectifs nationaux en s'assurant que la somme des trajectoires régionales sera en conformité avec la trajectoire nationale

L'agrément BCAE 8 pour accompagner le déplacement de haies dans le cadre de la PAC

Depuis l'arrêté ministériel du 12 février 2017, les structures et leurs techniciens agréés BCAE7 (désormais BCAE8) par le dispositif d'agrément porté par l'Afac-Agroforesteries font partie des organismes reconnus pour dispenser des prescriptions pour un déplacement de haies pour meilleur emplacement environnemental auprès de tout agriculteur souhaitant engager un déplacement de haie, dans le cadre de la BCAE8.

L'habilitation de l'Afac Agroforesteries :

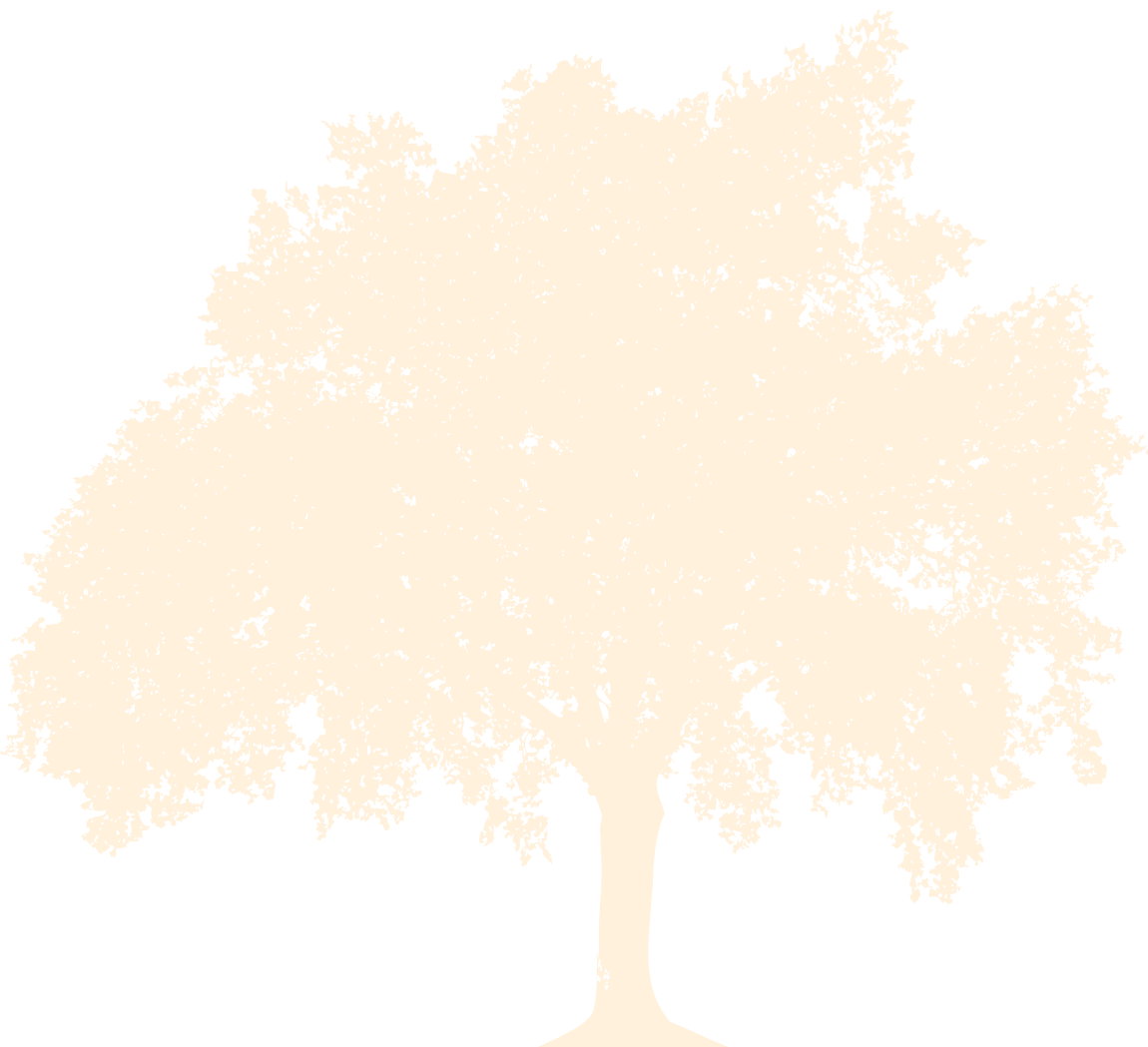
- prend la forme d'un appel à candidature qui permet de délivrer un agrément nominatif, annuel aux techniciens et aux structures (reconnaissance des compétences tant des techniciens que de la structure)
- a permis en 2023 à 176 conseillers agroforestiers et 101 organismes qualifiés d'être sélectionnés pour leurs compétences par un jury d'experts
- permet une visibilité auprès des services déconcentrés de l'état (DDTM) car chaque année est transmise une liste à jour de techniciens aux compétences au MASA qui la communique aux DDTM

Cet accompagnement technique au plus près de l'agriculteur permet :

- de transformer une contrainte administrative en conseil technique pour les agriculteurs
- de sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt de la haie et de les accompagner dans leur démarche en vue de conserver une performance environnementale de l'exploitation
- de réorienter positivement l'interprétation de la BCAE8 de façon opérationnelle et concrète
- et d'appuyer les DDT (agents de l'état) dans l'application de la BCAE8.



Répartition des agréés BCAE 8 en 2023





IV.

Dynamisation des **filières de qualité** et leurs supports techniques

L'accompagnement des filières de production de ligneux marqués Végétal local

LA MARQUE VÉGÉTAL LOCAL : UNE FORTE DYNAMIQUE MAIS DES VALEURS QUI NE CHANGENT PAS

Végétal local est une marque collective simple propriété de l'Office Français de la Biodiversité, elle a été créée en 2015 par les Conservatoires botaniques nationaux, l'Afac-Agroforesteries et Plantes et Cité. C'est un outil dont l'objectif est de garantir, par une traçabilité adéquate, le caractère sauvage et local des végétaux vendus, ainsi que la conservation de leur diversité génétique. Sur le marché des végétaux, cette gamme se différencie par son adaptation particulière à la restauration des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques à l'échelle de régions écologiques. En effet, les végétaux sauvages et locaux sont porteurs des adaptations génétiques spécifiques de l'espèce aux conditions pédo-climatiques de la région écologique considérée.

En fin d'année 2023, 121 structures sont engagées dans la marque, dont 89 acteurs travaillant la gamme ligneuse (collecte de graines et/ou production de jeunes plants). En comparaison, il y avait seulement 75 bénéficiaires début 2022. La marque Végétal local

continuera vraisemblablement de se déployer avec force en 2024, avec 53 candidatures d'ores et déjà enregistrées. Fait notable : le déploiement de Végétal local atteint l'outre-mer avec une première pépinière de Guyane bénéficiaire de la marque en 2023 !

L'année 2023 a été l'occasion pour la marque d'initier une étude évaluative visant à redéfinir ses objectifs, les modalités de sa gouvernance et de son déploiement, ainsi que les outils sur lesquels elle peut s'appuyer pour favoriser l'émergence de filières territoriales. L'animation nationale ainsi que les correspondants locaux de la marque ont également pu se rencontrer à l'occasion d'un séminaire de deux jours qui a permis le partage des actualités et initiatives territoriales, ainsi que le recensement des besoins et attentes envers la marque.



Une marque propriété de :



Initiée et animée par :



LE PROGRAMME D' ACTIONS DE L'AFAC-AGROFORESTERIES POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE PRODUCTION DE VÉGÉTAUX LIGNEUX D'ORIGINE SAUVAGE ET LOCALE

En tant que structure co-animant le réseau des Correspondants locaux de la marque Végétal local, l'Afac-Agroforesteries a été très impliquée dans l'animation générale de la marque (participation aux comités techniques et de gestion de la marque) et dans l'appui aux filières de production de végétaux ligneux marqués Végétal local.

Dans la continuité de l'année 2022, le programme d'actions 2023 de l'Afac-Agroforesteries s'est décliné selon 4 axes reposant sur l'expertise de son réseau de Correspondants locaux : connaissance, formation, filières et outils.

Ci-après, le point sur quelques éléments marquants de cette année :

• Le logiciel Pepicollecte poursuit son déploiement :

Après une année 2022 ayant fait toutes ses preuves, Pepicollecte rassemble 87 utilisateurs en fin d'année 2023. Préfigurant la mise en place de cotisation d'utilisation payante en 2024, des conditions d'utilisation ont été rédigées et partagées aux utilisateurs, avec l'objectif de co-financer à raison de 30% et dès 2024 les opérations de maintenance et de développement du logiciel.



Un logiciel développé grâce au concours financiers de :



- **Des formations territorialisées :**

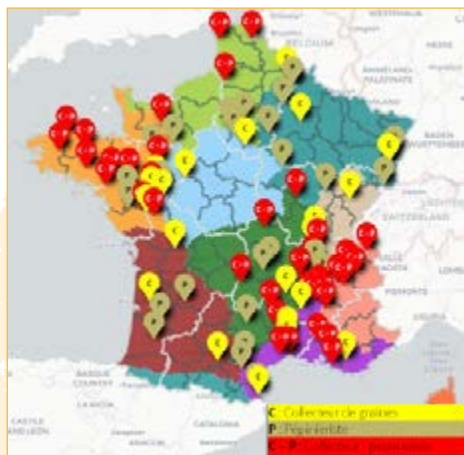
Dispensées au gré des besoins recensés en régions, des formations aux techniques de pépinière ont rassemblé 110 stagiaires en 2023. Elles ont été ponctuées d'un voyage d'étude d'envergure nationale autour des techniques de production de jeunes plants ligneux : ce sont les pépinières de Belledonne et Millet, en Savoie, qui ont accueilli cette journée.



- **Des outils pour le rayonnement de la marque**

L'Afac-Agroforesteries et son réseau continuent de développer des outils participant au rayonnement de la marque Végétal local, et au déploiement des filières de production associées sur les ligneux. Mentionnons à ce titre l'outil développé par la SCIC Végétal Nord-Est permettant de donner à voir les stocks disponibles en plants Végétal local chez les différents associés producteurs, ou encore la

carte dynamique des collecteurs de graines et des producteurs de plants ligneux.



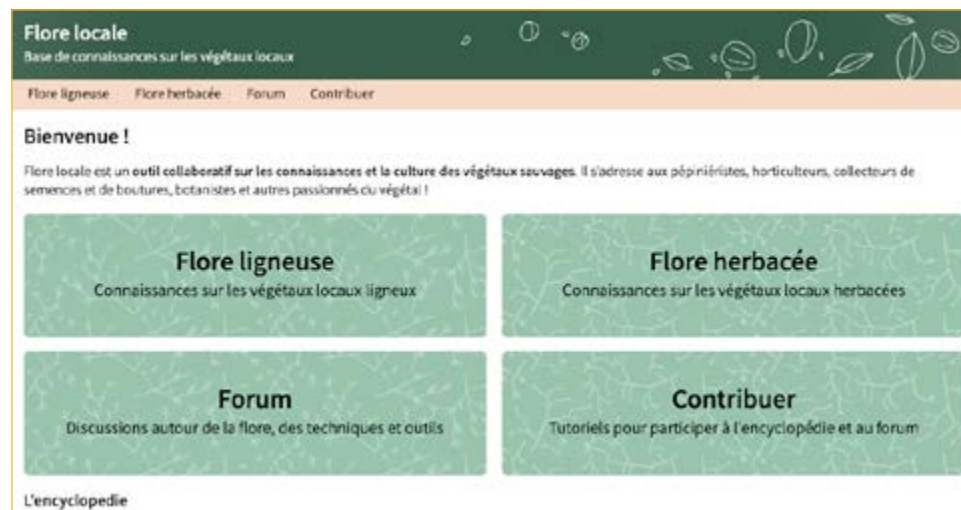
Carte interactive des collecteurs et pépiniéristes Végétal local

- **Des filières de production qui s'organisent :**

En 2023, de nouveaux programmes régionaux visant à structurer les filières de production ont vu le jour et sont venus renforcer l'intérêt suscité par ceux qui existaient avant. Mentionnons notamment la mise en œuvre d'un programme régional en Hauts-de-France, ainsi que la feuille de route en cours de construction en Occitanie.

- **Un guide technique largement plébiscité**

Les 300 exemplaires du guide technique Collecte et mise en culture d'arbres et arbustes sauvages et locaux imprimés en 2021 ont tous été vendus. La publication désormais en rupture de stock a fait des émules puisque deux conventions de partenariat ont été signées (avec l'Association Wallonne pour l'Agroforesterie, et Semence Nature) afin d'en partager le contenu et la forme, en échange du partage de contributions inédites sur l'outil en ligne Flore Locale. Une réédition du guide dans une version complétée et plus ergonomique est envisagée pour 2024.



UNE RECONNAISSANCE DE LA FILIÈRE DE PRODUCTION AGROFORESTIÈRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE.

La concertation Pacte en faveur de la haie initiée par le ministre chargé de l'agriculture et la secrétaire d'Etat en charge de la biodiversité a été une opportunité pour faire des propositions de meilleure prise en compte de la marque Végétal local dans les politiques de l'arbre et la haie. L'Afac-Agroforesteries s'est mobilisée en ce sens en produisant une contribution écrite sur les filières amont (graines et plants) et en en assurant le portage à diverses occasions entre février et juin 2023. Ainsi, grâce au travail de plaidoyer de l'Afac-Agroforesteries, l'approvisionnement sur le long terme et en quantité suffisante de plants de qualité, d'origine tracée, et adaptés aux conditions pédoclimatiques locales d'aujourd'hui et de demain a dès le départ été identifié comme un levier incontournable de réussite de cette politique. Elle est directement associée aux objectifs de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 et a été traduite à travers l'action 6 « Graines et plants » du Pacte en faveur de la

haie¹.

Afin de pouvoir être force de proposition pour que les déclinaisons opérationnelles du Pacte intègrent les enjeux de la marque Végétal local et soient adaptées à la réalité de la filière de production, l'Afac a mené l'enquête auprès des acteurs de la filière et rédigé plusieurs contributions. Ces dernières ont été transmises aux services du MASA ainsi qu'aux correspondants locaux du Réseau Afac qui ont ainsi eu la possibilité de les relayer aux DRAAFs. Elles ont pu être défendues lors des réunions de concertation dédiées aux AAP envisagés :

- Au niveau national : l'AAP « Investissements productifs dans la filière Graines et plants » (à paraître)
- Aux niveaux régionaux : les AAP d'accompagnement à la plantation, volet Investissements

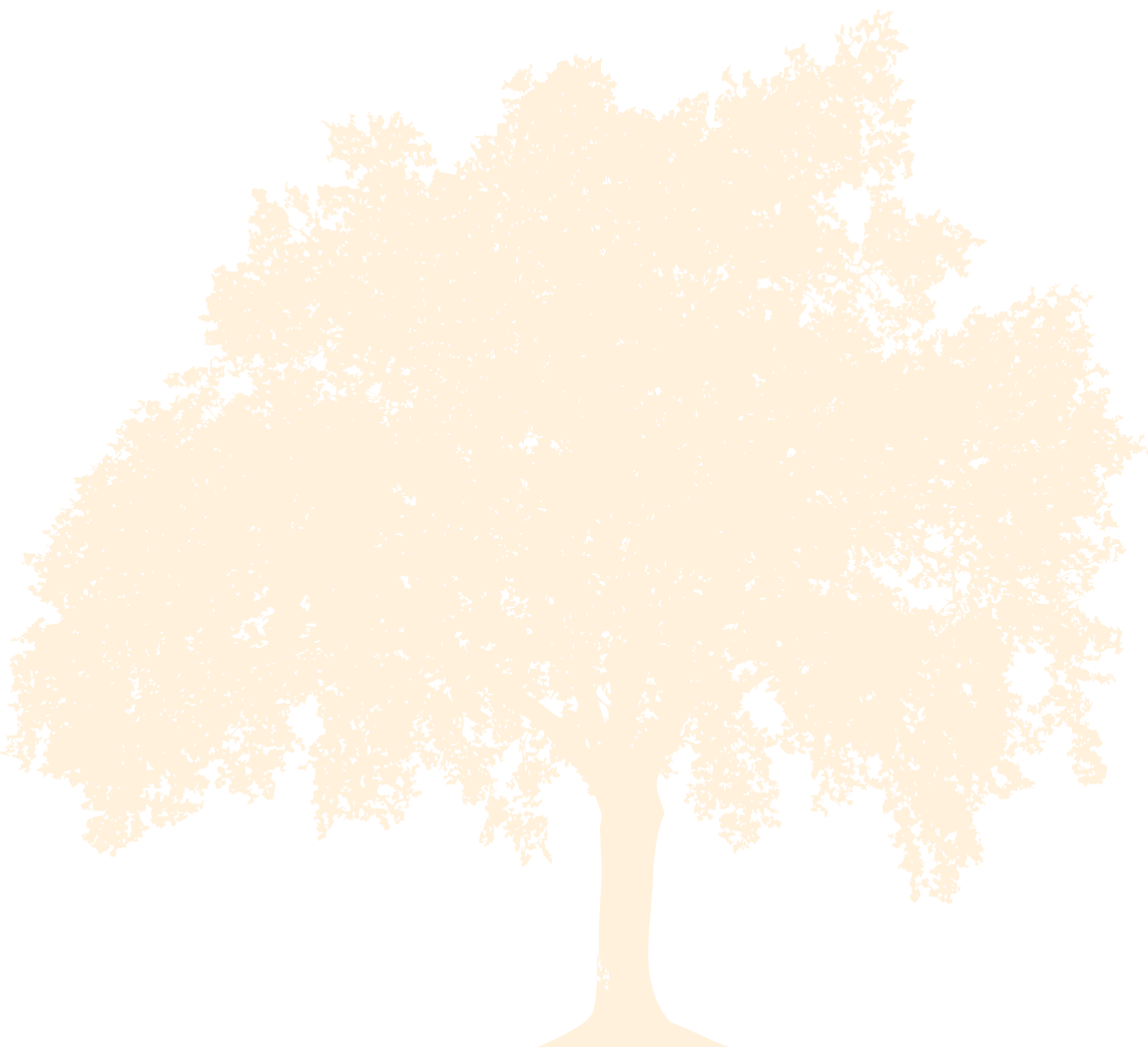
Un webinaire a été organisé à l'issue des concertations nationales pour synthétiser les éléments défendus par l'Afac (replay disponible sur le site de l'Afac-Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/webinaire-22-fevrier-pacte-en-faveur-de-la-haie-et-vegetal-local-quelles-opportunités/>).

ACCOMPAGNER LES ENJEUX À VENIR

Fort de son déploiement dans les territoires et de sa mention de plus en plus fréquente dans les marchés et politiques publiques, la marque Végétal local doit répondre aux attentes d'un public toujours plus large et divers. C'est entre autres ce qui pousse l'Afac-Agroforesteries à envisager dès 2024 de :

- porter, vers les champs de la recherche appliquée, le sujet de l'adéquation entre Végétal local dans la haie et le changement climatique ;
- continuer de développer les outils existants (mise à jour des outils cartographiques, nouvelles fonctionnalités de Pepicollecte, etc.) ;
- compléter la gamme d'outils développés pour faciliter la mise en relation de l'offre avec la demande (échelles régionales et nationale),
- envisager une formation aux techniques de pépinières adaptées aux contraintes de la zone méditerranéenne (continentale et Corse).

1 Pour plus d'informations : <https://agriculture.gouv.fr/sia2024-marc-fesneau-presente-les-25-actions-du-pacte-en-faveur-de-la-haie-et-annonce-le-lancement>



Le Label Haie, un outil reconnu et inscrit dans les politiques publiques pour préserver les haies et assurer leur gestion durable

UN LABEL HAIE AU CŒUR DES DISCUSSIONS DU PACTE EN FAVEUR DE LA HAIE

Cette année, le travail d'intégration du Label Haie dans les politiques publiques s'est concentré sur le Pacte en faveur des haies. Le Pacte en faveur des haies, porté par le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'écologie, porte la volonté de relever le défi de stopper l'érosion des haies et d'obtenir en 2030, un gain net de 50 000km de haies. Aussi la préservation des haies par leur valorisation économique et leur restauration par une gestion durable des haies est un des piliers majeurs de cette nouvelle politique. C'est pourquoi, dans la définition du cadre de mise en œuvre opérationnelle du Pacte, l'Afac et d'autres acteurs nationaux ont porté le Label Haie comme garantie de l'atteinte du bon état écologique des haies tout en offrant la production de biomasse et de services écosystémiques.

UN LABEL INTÉGRÉ DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Un arrêté du 7 juin 2023 fixe les conditions d'accès au bonus haies de

l'écorégime de la PAC. Il permet de bénéficier d'une rémunération de 7 € par hectare par an si l'agriculteur trice détient au minimum 6% de haies par SAU, dont 6% en terres arables et est engagé dans une certification assurant la gestion durable des haies. Depuis l'arrêté du 3 octobre 2023, seul le Label Haie est reconnu dans le cadre du Bonus Haies.

UN LABEL MENTIONNÉ DANS DES AIDES DU FONDS CHALEUR DE L'ADEME

L'ADEME recommande de privilégier le recours aux bois bocagers bénéficiant d'un label de gestion durable comme le Label Haie ou équivalent.

LES CHIFFRES CLES NATIONAUX

En 2023, le Label Haie compte 309 agriculteurs sont certifiés Label Haie, 12 OCG et 6 distributeurs sont labellisés et 2 650 km de haies gérées durablement.

- 6 Organisations Collectives de Gestionnaires (OCG) labellisées, toutes étant des porteurs PSE
- 6 structures avec la double labellisation : OCG et distributeur de bois énergie

- 42 gestionnaires labellisés en certification individuelle, dans le cadre des PSE ou du bonus haies. Une hausse des demandes de certification a été observée cette année 2023 et sera d'autant plus marquée avec la communication importante initiée pour le bonus haie pour la PAC 2024.

ANIMATION ET STRUCTURATION DU RÉSEAU DE RÉFÉRENTS RÉGIONAUX LABEL HAIE POUR UNE DÉMULTIPLICATION DANS LES TERRITOIRES

A l'échelle de la France, 18 référents régionaux Label Haie, appartenant à 13 structures, ont été formés dans 11 régions.

Le groupe de travail national avec l'ensemble des référents régionaux et l'Afac-Agroforesteries se réunit une fois par mois pour mettre en commun les besoins des régions, informer les référents régionaux des avancées des cadres nationaux influençant le déploiement du Label Haie dans les territoires et partager des outils de communications. Un important travail d'évolution du cahier des charges Gestion du Label Haie a été conduit



Séminaire des référents régionaux Label Haie

tout au long de cette année 2023. Chaque référent régional a été formé et accompagné par l'Afac-Agroforesteries. L'Afac a mis en place des temps bilatéraux, complémentaires du GT national, pour avoir un suivi plus précis du déploiement du Label Haie par région et pour accompagner chaque référent dans ses enjeux territoriaux, techniques et stratégiques. Des temps de retour d'expérience entre référents régionaux ont été initiés avec un premier thème abordé : "des formations collectives pour des techniciens et futurs auditeurs Label Haie". Le premier séminaire avec l'ensemble des référents régionaux s'est déroulé le 19 décembre 2023 avec comme questionnement principal "Quelle vision prospective commune du Label Haie en 2030". Cette journée riche en échanges a permis de faire émerger un scénario commun et souhaitable pour le déploiement du Label Haie en impliquant différents acteurs et différents facteurs économiques, politiques, sociales et environnementaux.

RÉGION	STRUCTURE	RÉFÉRENT RÉGIONAL
Auvergne-Rhône-Alpes	Mission Haies Auvergne - Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes	Noémie HOTELIER
		Sylvie MONIER
		Joséphine BOUVARD
Bourgogne-Franche-Comté	Fédération régionale des Chasseurs du Doubs	Morgane LAITHIER
		Régis RENAUDE
Bretagne	Fédération régionale des Chasseurs de Côtes d'Armor	David ROLLAND
	Coat Nerzh Breizh	Vincent BERHAULT
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne	Chloé HERT
Grand Est	Haies Vives d'Alsace	Gloria HEILBRONN
Hauts-de-France	Atelier Agriculture Avesnois Thiérache	Françoise GION
	Afac Hauts-de-France	Juliette BOUTS
Normandie	Afac Normandie	Marine LEVRARD
		Laurent NEVOUX
Nouvelle-Aquitaine	CPIE des Pays Creusois	Florentin BRARD
Occitanie	Afahc Occitanie	Adèle VANTORHOUDT
Pays-de-la-Loire	SCIC Mayenne Bois Energie	Emmanuel LELIEVRE
		Amélie DEROUAULT
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agroof	Numa FAUCHERRE

UN OUTIL QUI S'ADAPTE ET EVOLUE POUR UN DEPLOIEMENT NATIONAL

L'évolution du cahier des charges Gestion du Label Haie est un travail très important qui s'est engagé en 2022 et qui s'est poursuivi sur toute l'année 2023 en mobilisant fortement les référents régionaux Label Haie. Leur retour d'expérience d'application concrète du Label Haie dans leur région a permis de nourrir les évolutions du cahier des charges. Les modifications proposées sont de différentes nature :

- des précisions en termes de rédaction,
- de nouveaux indicateurs spécifiques à certains types de haies et pratiques,
- la perspective de mise en place de différentes voies d'évolution dans le cahier des charges Gestion.

L'enjeu de ces modifications est qu'elles soient applicables à l'échelle nationale, n'abaissent pas le niveau d'exigence et soient contrôlables. Ce travail se poursuivra en 2024.

GESTION NATIONALE DU LABEL HAIE AVEC DES OUTILS NUMERIQUES

L'application Label Haie, pour réaliser les audits Label Haie chez les gestionnaires et permettre le suivi des stocks de bois pour les distributeurs, est de plus en plus utilisée. En fin 2023, on comptait 200 utilisateurs en France.

Pour accompagner la prise en main de l'application numérique Label Haie, l'Afac-Agroforesteries réalise fréquemment des webinaires de prise en main et a conçu plusieurs outils : notice écrite, tutoriels vidéo, vidéo de démonstration à destination des différents utilisateurs (auditeur, responsable de structure OCG, distributeur, certificateur).

L'utilisation de cette application oblige à assurer un lien de proximité avec l'ensemble des utilisateurs pour résoudre les bugs et répondre à leurs besoins. Nous avons notamment produit, à la demande des utilisateurs, un tableau de suivi des gestionnaires labellisés en lien avec les audits permettant de suivre le groupe de labellisés au sein d'une OCG. Letravailavec le prestataire développer 6TM nous a permis d'automatiser

les contrats d'engagement pour la certification individuelle en vue de la hausse des demandes via les PSE et le Bonus Haies.

Finalement, l'application pour l'organisme certificateur a été complétée en lien avec les besoins des auditeurs Certis. Elle est maintenant fonctionnelle et une formation à destination des auditeurs Certis et des personnes en charge du suivi administratif Label Haie chez Certis a eu lieu.

ACCOMPAGNER LES RÉFLEXIONS SUR LA CONSOLIDATION DES FILIÈRES HAIES ET OUVRIR DES PERSPECTIVES SUR DE NOUVEAUX SYSTÈMES DE VALORISATION DU BOIS ISSUES DES HAIES

Les exemples d'agriculteurs ou de projets de territoires se multiplient pour apporter à un plus grand nombre la preuve que la haie peut devenir un atout économique : filière énergie, filière litière animale, reconnaissance des services environnementaux dont celui du stockage de carbone... Ils s'appuient, ou comptent s'appuyer sur

Label Haie qui garantit et reconnaît le travail des gestionnaires. Ces expériences relevant d'un intérêt national doivent être recueillies, analysés et valorisés pour servir de modèles transposables et adaptables dans chaque territoire. Dans cet objectif, l'Afac a réalisé trois webinaires en début d'année 2023 sur la valorisation des haies en bois énergie, en litière plaquette et en Paiements Pour Services Environnementaux (PSE). Avec la participation de 11 intervenants (agriculteurs et animateurs territoriaux), ces webinaires ont reçu un vif succès avec la participation de près de 1 500 personnes.

Construire un recueil d'expérience de territoires sur la mise en place de PSE-Haies :

Le travail sur le recueil d'expériences de valorisation économique des haies s'est poursuivi en 2023. Une analyse détaillée des retours d'expérience des territoires impliqués dans le programme PSE-haies a permis de tirer des conclusions sur les avantages, les limites et les possibilités associées au déploiement du Label Haie dans les zones étudiées.

Poursuivre le développement et la multiplication des filières haie-bois et autres systèmes de valorisation :

Le développement d'un modèle économique complet sur la haie à l'échelle de l'exploitation agricole a été poursuivi. Ce modèle inclut les bénéfices économiques liés tant aux services écosystémiques qu'à la production de bois. Ce projet devrait être achevé en 2024 et aboutira à la création d'un tableur, conçu pour présenter les bénéfices économiques des haies en intégrant différents systèmes de valorisation.

L'année 2023 a été marquée par la signature de deux partenariats avec des acteurs de l'énergie (Dalkia-BEF et Engie-Soven). Ces partenariats clés pour le déploiement du Label Haie reposent sur trois principes d'action : Mobiliser de manière progressive les ressources issues des haies gérées durablement avec un objectif de 15% et 20% de bois labellisé Label Haie en 2026 ; Débloquer des moyens financiers pour l'animation territoriale sur la gestion durable (Label Haie) ; Intervenir conjointement avec l'Afac-Agroforesteries auprès des pouvoirs publics pour promouvoir l'intérêt de la biomasse bocagère labellisé Label Haie.

Construire des modèles d'intégration du Label Haie dans les filières locales de production agroalimentaire

De nombreux collectifs d'entreprises agroalimentaires et coopératives se sont constituées pour travailler de façon bilatérale ou collective sur le modèle d'intégration du Label Haie

De nombreux échanges ont eu lieu avec diverses entreprises agroalimentaires et coopératives pour collaborer, soit bilatéralement soit collectivement, sur l'intégration du Label Haie.



Signature d'une convention de déploiement du Label Haie par Engie-Soven à la Gacilly

LA GESTION DURABLE EXPLIQUÉE DANS UN GUIDE DE PRÉCONISATIONS

Le guide de préconisations et de gestion durable des haies sert de support technique pour comprendre le contenu et les attendus de la gestion durable des haies. Il accompagne le cahier des charges gestion du Label Haie et le Plan de Gestion Durable des Haies.

L'enjeu de ce guide est de reconstruire des savoirs sur la gestion sylvicole appliquée à la haie et d'expliquer, grâce à des schémas didactiques, le fonctionnement physiologique des arbres et arbustes en réaction aux interventions de gestion (coupes, prélèvement, garanties de repousses...)

Les cinq premiers chapitres présentant la gestion durable des cépées et des hauts jets sont consultables

et téléchargeables sur le site de l'Afac-Agroforesteries*. Le reste des chapitres portant sur l'arbre têtard et la gestion à l'échelle de différents types de haies (futaie, taillis et haie en devenir) seront prochainement disponibles.

Tous les schémas du guide sont édités et mis à disposition des opérateurs techniques pour des supports de formation terrain gratuites, sous réserve de respecter les conditions relatives à leur utilisation*.

*Pour plus d'informations sur le guide de préconisation et de gestion durable des haies : <https://afac-agroforesteries.fr/guide-preconisation-gestion-durable-haies/>



V.

**Recherche et développement :
garantir l'avenir de l'arbre**

Colloque et webinaires de restitution du projet Resp'haies

Le projet de recherche et développement RESP'HAIES (RESilience et Performances des exploitations agricoles liées aux HAIES) s'est déroulé de 2019-2022, avec la participation de onze organismes de la recherche, du développement et de l'enseignement. Il a permis de renforcer les connaissances sur les haies en produisant de nouveaux outils et référentiels à destination des agriculteurs, des conseillers-techniciens agroforestiers, des gestionnaires, des enseignants-formateurs et des apprenants, autour de quatre axes :

- Action 1 - productivité et de cubage des haies et apports de la géographie pour caractériser les haies,
- Action 2 - services écosystémiques liés aux haies : biodiversité, ruissellement, carbone,
- Action 3 - performances technico-économiques des exploitations agricoles liées aux haies
- Action 4 - conceptions et tests de séquences pédagogique sur les haies.

CHIFFRES CLEFS

- 11 organismes de recherche
- 4 années de travail
- 8 rapports thématiques
- 8 webinaires thématiques de restitution
- 34 livrables
- 2886 personnes inscrites aux webinaires (1592 occurrences uniques)
- + de 5000 vues sur Youtube pour les replay des webinaires de restitutions

UN FORMAT DE RESTITUTION QUI A RENCONTRÉ UN PUBLIC NOMBREUX

Les résultats de Resp'haies ont donné lieu à la publication de 8 rapports thématiques et 34 livrables (à télécharger sur <https://afac-agroforesteries.fr/resphaies/>)

Projet soutenu par :



Pour démultiplier l'impact du projet, chaque rapport thématique a fait l'objet d'un webinaire de restitution, disponible en rediffusion. Outre les 8 webinaires de présentation des rapports qui ont rassemblé près de 3000 inscrits, il a été organisé un
















colloque final de restitution du projet le 11 mai 2023 à la Bergerie nationale de Rambouillet.



Colloque de clôture du projet Resp'haies, à la Bergerie nationale de Rambouillet, le 11 mai 2023

Le projet a bénéficié du soutien de :



Rapport n°1	Le modèle LASCAR, un outil d'aide à la décision pour la régulation des flux hydro-sédimentaires par les haies	 
Rapport n°2	Évaluation de la biodiversité des haies et des fonctions écosystémiques associées	
Rapport n°3	Évaluation des stocks et flux de biomasse et carbone des haies <i>Méthodologie et premières références dans quatre régions de France</i>	   
Rapport n°4	Co-construction des connaissances dans un projet de recherche participative	
Rapport n°5	Apport de la géographie pour caractériser les haies à l'échelle d'un territoire, du diagnostic aux outils de simulation	 
Rapport n°6	Étude de l'effet des haies sur les grandes cultures : quels apports de l'imagerie aérienne pour approcher les effets microclimatiques ?	
Rapport n°7	Quelles sont les conditions de rentabilité des haies pour une parcelle de grande culture ou de prairie ?	 
Rapport n°8	Comment permettre aux apprenants de se construire des connaissances dans le cadre du projet RESP'HAIES ? <i>Conceptions et tests de séquences pédagogiques sur les haies et présentation de la webplateforme Arborecole</i>	 
Rapport final	Compilation des huit rapports thématiques	

Biomasse-carbone : les suites d'un référentiel

SYNTHÈSE DU PROJET

Au vu du développement des besoins de bois énergie issu des haies et du marché du carbone il est nécessaire de disposer de données chiffrées sur leur productivité. La majorité des méthodes qui existent aujourd'hui pour cuber les haies sont principalement des méthodes pour estimer le volume sur pied en m³ de bois rond. Les méthodes sont soit trop complexes à mettre en œuvre ou nécessitent déjà une certaine expérience, soit elles sont trop simplistes ou anciennes et ne permettent pas une précision suffisante. Elles s'appuient souvent sur des références forestières alors que la croissance des arbres n'est pas la même dans les haies. Un nouveau projet dans la continuité du projet Resp'haies – ADEME a été sur la période 2023-2024.

Ce projet a un double objectif :

- conforter une méthode de cubage simplifiée des taillis et têtards des haies établie dans un projet précédent afin de pouvoir le transférer et l'utiliser pour construire un référentiel de données Biomasse-carbone des haies France entière dans le cadre d'un projet qui sera déposé dans le futur appel à candidatures GRAINE de l'ADEME.

- construire avec les partenaires un dossier qui sera déposé dans le cadre de l'appel à candidatures GRAINE qui aura comme projet de :
 - Poursuivre le travail de recherche sur la thématique biomasse et carbone des haies pour aider à la mise en œuvre des actions opérationnelles filières et valorisation des haies
 - Coordonner la création d'un référentiel avec les régions volontaires biomasse-carbone des haies

ACTION 1 : MÉTHODE DE CUBAGE SIMPLIFIÉE DES TAILLIS ET TÊTARDS



Les haies bocagères sont une source de biomasse pour développer les ressources renouvelables des territoires agricoles. Leur préservation et leur maintien sont aussi une solution pour stocker davantage de carbone dans les parcelles. Cependant, les données disponibles aujourd'hui sur le volume produit par les haies, leur accroissement annuel et leur capacité de stockage de carbone sont faibles et ne permettent pas de réaliser des scénarios fiables pour valoriser ces services.

Une première étude a été engagée de 2020 à 2022 soutenue par l'ADEME et coordonnée par l'Afac en partenariat avec l'INRAE, la SCIC Bois Bocage Energie et Solagro afin de travailler à des modèles simplifiés permettant de

construire des référentiels Biomasse-carbone des haies France Entière

Résultats étude 2020/2022 :

L'étude a abouti à la construction d'une méthode simplifiée de cubage sur pied des haies de taillis (arbres et arbustes) et de têtards qui sont aujourd'hui les types de haies qui sont les plus exploités dans les territoires pour produire de la biomasse.

Les modèles confirment les résultats des travaux faits en forêt de AUCLAIR et METAYER (1980), in BAZIN et CHEVALIER (1985), qui mettent en évidence une forte corrélation entre le poids total d'un brin de taillis et sa surface terrière (surface de la section de coupe). (Cf fiche de restitution de l'étude méthode-https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep_fiche_methodo_cubage_V2.pdf)

Modèle de cubage simplifié des haies de taillis et de têtards

Par ailleurs l'étude a permis de vérifier les coefficients de conversion (MAP-Tonne, bois vert et sec) utilisés dans le projet de valorisation de la biomasse des haies.

Les données sont des éléments

de connaissance de référence pour les régions Hauts de France, Normandie, et Pays de Loire sur l'accroissement annuel des haies et le stockage de carbone associé dans la partie aérienne. (Cf fiche de restitution de l'étude données https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2023/01/mep_fiche_referentiel_cubage_V2.pdf)

Ils apportent aussi des références qui sont nécessaires pour qualifier à grande échelle les haies à partir des outils d'interprétation des photos aériennes ou satellites (en particulier gabarit des haies).

L'objectif est de pouvoir déposer lors de l'appel à projet recherche ADEME GRAINE une suite au projet avec les partenaires initiaux de l'étude.

Cependant avant d'engager un travail de transfert France entière, il semble important de poursuivre la collecte de données pour valider le modèle de cubage construit dans la précédente étude.

Une partie des informations nécessaires pour répondre aux perspectives identifiées est dépendante des chantiers de coupe réalisés par les agriculteurs. Ces derniers sont réalisés uniquement en

hiver.

Pour ne pas perdre une saison de chantier, il est donc proposé de réaliser en inter-projet une campagne de récolte de données terrain sur l'hiver 2023/2024 et de traitement de données sur les territoires qui se sont mobilisés durant l'étude (Mayenne, Orne et Avesnois-Thiérache).

- Conforter les modèles de cubage simplifiés avec plus de données de mesure de haies afin de renforcer sa fiabilité

L'étude se déroulera en trois parties :

- Définition de l'échantillonnage des haies à mesurer et simplification des outils de relevés
- Mesures des haies
- Traitement des données pour consolider le modèle existant

Les résultats attendus :

- Base de données complétée des mesures des haies identifiées géographiquement à partir de la couche des haies de l'IGN
- Descriptif complémentaire des gabarits des haies
- Productivités moyennes des haies, accroissement annuel et stockage de carbone associé
- Validation et confortation des modèles de cubage simplifiés des haies de taillis et têtards

Les fiches de synthèse produites dans le projet précédent seront mises à jour à partir des données de cette étude à l'automne 2024.

ACTION 2 : RÉPONSE À L'APPEL À PROJET GRAINE-ADEME

L'objectif était de pouvoir déposer lors de l'appel à projet recherche ADEME GRAINE, une suite au projet avec les partenaires initiaux de l'étude.

Ce projet a été envisagé avec deux volets :

- Accompagnement des acteurs dans les régions (via des financements régionaux) pour l'établissement des référentiels biomasse-carbone
- Volet recherche -développement sur des points méthodologiques ou de connaissances à poursuivre pour donner suite au premier projet RESP'HAIES-ADEME
- Etablissement d'un modèle pour les arbres de hauts jets
- Mesurer la perte de biomasse dans les haies dégradées
- Comprendre les facteurs qui peuvent expliquer la forte variabilité du stockage additionnel : propriétés des sols, usages des sols dans la parcelle adjacente, caractéristiques et gestion des haies

- Mieux identifier la dynamique de stockage des haies durant leur croissance en travaillant sur un échantillon de jeunes haies d'âges différents

Pour travailler au montage du projet, il a été réalisé le recrutement d'un salarié en CDD. Lucas Le Saint, qui a travaillé dans le précédent projet en tant que thésard sur le volet Carbone dans les sols.

Par ailleurs il a été construit des partenariats avec des laboratoires de recherche.

Le projet a été déposé en décembre 2023, mais il n'a pas été retenu malgré l'intérêt porté par l'ADEME au sujet et à son contenu. D'autres pistes de financements sont à explorer en 2024-2025.

Financeurs :



Opérateurs associés :





VI.

Outils, rencontres : accompagner, unifier et promouvoir le réseau

L'outil PGDH (Plan de gestion durable des haies) et l'outil plantations

L'OUTIL PGDH

En 2023, l'outil PGDH se déploie massivement, avec une soixantaine de personnes formées sur l'ensemble de l'année pour un total de plus de 200 utilisateurs PGDH courant 2023.

Pour accompagner les utilisateurs dans son déploiement l'Afac-Agroforesteries a conduit les actions suivantes :

- Mise à jour des tutoriels en ligne et support technique continu.
- Accompagnement des utilisateurs dans la prise en main de l'outil PGDH, avec un suivi régulier.
- Export ponctuel de données à la demande des utilisateurs (liste des essences du PGDH, récupération des données SIG, etc.).
- Définition d'une calculatrice temps/budget pour estimer les PGDH
- Préparation d'une mise à jour importante de l'application, avec modification de la partie de saisie Qgis et implémentation de nouvelles fonctionnalités pour améliorer la saisie

Une évolution majeure est en cours de préparation pour le PGDH, qui implique une adaptation de la structure de la base de données ainsi que la refonte des projets et extensions Qgis, et une mise à jour des rapports. Cette mise à jour vise à intégrer les nouvelles

règles de digitalisation mises en place avec l'IGN pour garantir une standardisation et homogénéité de la donnée. Elle permettra également d'intégrer la nouvelle couche Pays de la Loire pour les départements concernés. Cette couche présente l'avantage d'être plus à jour et plus précise que la couche BD TOPO Haie de l'IGN qui était utilisée jusqu'à présent, ce qui permet notamment de réduire les corrections à effectuer. La mise à jour comprendra également des nouvelles fonctionnalités qui visent à rendre la saisie plus fluide, comme par exemple le fait de pouvoir copier-coller les informations d'un tronçon vers un ou plusieurs autres tronçons.

La préparation de cette mise à jour inclut aussi le développement d'un module de calcul du carbone stocké et additionnel à l'échelle des exploitations agricoles, conformément à la méthodologie haie du Label Bas Carbone. Ce module sera rendu disponible lors de la mise à jour globale prévue en 2024.

Enfin, les modifications en cours de préparation dans la base de données visent également à permettre le co-développement de l'outil plantation, dont une partie des données est commune aux deux outils.

OUTIL PLANTATION

L'outil plantation est conçu par l'Afac-Agroforesteries pour être utilisé comme un outil métier pour les techniciens haie qui accompagnent les projets de plantation de haies allant de la conception, au suivi des travaux jusqu'aux demandes et soldes de subvention. Cet outil numérique permettra d'enregistrer le projet de plantation (à l'échelle de l'exploitation agricole) en amont de leur réalisation, puis en aval, une fois le chantier réalisé et ouvrir des perspectives pour assurer leur suivi.

Pour les utilisateurs, il vise à :

- donner une programmation de travaux de plantation à l'échelle de l'exploitation pour avoir une maille fonctionnelle,
- faciliter l'organisation opérationnelle d'un accompagnement d'un collectif d'agriculteurs (préparation des commandes de plants...),
- offrir un suivi des projets dans le temps,
- optimiser le reporting d'une campagne de plantation pour les différents financeurs des programmes de plantation.

L'outil plantation en cours de développement sur l'année 2023, est adapté pour interagir avec à l'outil

PGDH. Les deux outils partagent des données communes comme la BD TOPO Haie de l'IGN ou les fiches exploitants. Ces données peuvent maintenant être modifiées via les deux outils et la mise à jour entre les deux outils est immédiate. L'outil plantation fonctionne sous l'environnement QGIS, selon le même modèle que le PGDH. Plusieurs testeurs du groupe de travail d'utilisateurs de toutes les régions mis en place pour définir les besoins et construire l'outil ont pu faire remonter des remarques et des modifications à apporter à l'outil. Les interfaces de saisie et de gestion des projets QGIS ont continué à être développées. De nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées à l'outil, comme par exemple la possibilité de renseigner les coordonnées d'acteurs impliqués dans les plantations comme les planteurs, et de les assigner à des projets de plantation.

Différents exports seront développés ensuite, qui permettront une mise à profit des données pour l'ensemble des acteurs concernés par les plantations. Des cartes, tableaux et rapports seront utiles aux techniciens planteurs pour suivre leurs projets de plantation durant les différentes étapes d'un projet. Des exports récapitulatifs à différentes échelles seront particulièrement utiles aux

financeurs des projets de plantation ou encore aux Politiques publiques qui pourront avoir facilement accès aux données sur l'ensemble d'un territoire pour des bilans.

En 2023, l'Afac-Agroforesteries a entrepris un déploiement d'envergure de l'outil PGDH, marqué par la formation de près de soixante individus tout au long de l'année. Ce processus intensif a abouti à la mise en service de l'outil par plus de 200 utilisateurs, un accomplissement qui témoigne de l'engagement de l'organisation en faveur de la gestion efficace du bocage et du patrimoine arboré. Afin de garantir le succès de cette transition vers le PGDH, l'Afac-Agroforesteries a mis en place une série d'actions stratégiques visant à accompagner les utilisateurs tout au long du processus.

Tout d'abord, des efforts considérables ont été déployés pour assurer la disponibilité de ressources de formation adéquates. Des tutoriels en ligne ont été mis à jour régulièrement pour refléter les dernières fonctionnalités de l'outil, tandis qu'un support technique continu a été assuré pour répondre aux questions et aux besoins des utilisateurs. De plus, un accompagnement personnalisé a été offert à chaque utilisateur lors de la prise en main du PGDH, avec un suivi régulier pour garantir une utilisation optimale de l'outil. Cette approche centrée sur l'utilisateur a

permis de favoriser une transition en douceur vers le nouveau système, minimisant ainsi les perturbations opérationnelles.

Parallèlement, l'Afac-Agroforesteries a répondu de manière proactive aux demandes spécifiques des utilisateurs en matière d'export de données ponctuels sur demande, répondant ainsi aux besoins variés des utilisateurs, tels que la récupération de données SIG ou la liste des essences du PGDH. De plus, une calculatrice temps/budget a été définie pour aider les utilisateurs à estimer les projets PGDH avec précision, renforçant ainsi la capacité des utilisateurs à planifier et à gérer efficacement leurs activités. La préparation d'une mise à jour majeure de l'application PGDH représente une étape cruciale dans l'évolution continue de l'outil. Cette mise à jour, prévue pour l'année 2024, implique une refonte significative de la structure de la base de données, des projets et des extensions QGIS, ainsi qu'une mise à jour des rapports. L'objectif principal de cette mise à jour est d'améliorer la saisie et d'intégrer les nouvelles règles de digitalisation établies en partenariat avec l'IGN, garantissant ainsi une standardisation et une homogénéité accrues des données. De plus, cette mise à jour permettra d'intégrer la nouvelle couche Pays de la Loire pour les départements concernés, offrant ainsi des données plus récentes et précises pour les utilisateurs. Des

fonctionnalités supplémentaires seront également implémentées pour améliorer l'expérience utilisateur, telles que la possibilité de copier-coller les informations entre différents tronçons, rendant ainsi la saisie des données plus fluide et efficace.

En parallèle de cette mise à jour, un nouveau module de calcul du carbone stocké et additionnel à l'échelle des exploitations agricoles sera développé, conforme à la méthodologie haie du Label Bas Carbone. Ce module, qui sera intégré lors de la mise à jour globale prévue en 2024, représente une avancée majeure dans la capacité de l'outil PGDH à évaluer et à gérer l'impact environnemental des pratiques agricoles.

Enfin, les modifications en cours dans la base de données visent également à faciliter le co-développement de l'outil plantation, qui partagera une partie des données avec le PGDH.

Outil plantation

Ce nouvel outil, en cours de développement, a été spécifiquement conçu pour fonctionner de concert avec le PGDH, permettant ainsi une gestion intégrée du bocage et des plantations. Les deux outils partageront des données communes telles que le référentiel bocage ou les fiches exploitants, garantissant ainsi une cohérence et une efficacité accrues dans la gestion des ressources. L'outil plantation fonctionnera dans l'environnement QGIS, sur le même modèle que le PGDH, offrant ainsi une

interface familière aux utilisateurs. Les retours et suggestions des testeurs ont été pris en compte tout au long du processus de développement, garantissant ainsi la pertinence et l'utilité de l'outil pour les utilisateurs finaux. Des interfaces de saisie et de gestion des projets QGIS ont été développées en conséquence, avec l'ajout de nouvelles fonctionnalités telles que la possibilité de renseigner les coordonnées des acteurs impliqués dans les plantations et de les assigner à des projets spécifiques.

À terme, différents exports seront développés pour permettre une utilisation optimale des données pour tous les acteurs impliqués dans les plantations. Des cartes, tableaux et rapports seront ainsi disponibles pour les techniciens planteurs, facilitant le suivi des projets à chaque étape. De plus, des exports récapitulatifs à différentes échelles seront particulièrement utiles aux financeurs et aux décideurs publics, offrant ainsi une vue d'ensemble des données sur l'ensemble du territoire pour des analyses approfondies. Cette approche intégrée de la gestion du bocage et des plantations représente une avancée significative dans la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et dans la préservation de la biodiversité.

Le Concours des pratiques agro-écologiques Agroforesterie en 2023

Le Concours des pratiques agro-écologiques Agroforesterie récompense les agriculteurs qui intègrent l'arbre à leur système agricole. Il existe deux catégories : implantations (plantations agroforestières récentes > 4 ans) et gestion (bocages et systèmes traditionnels > 10 ans). En 2023, ce concours continue à gagner en notoriété et en reconnaissance institutionnelle.

LE JURY NATIONAL

Le Jury national est composé d'experts dans les domaines :

- Agronomie, zootechnie, fourrage ;
- Écologie, botanique ;
- Apiculture, faune sauvage.

Le 1er février 2023, le jury s'est réuni pour étudier onze dossiers de candidature des finalistes pour retenir deux candidats de la catégorie implantation et trois dans la catégorie gestion.

LA REMISE DES PRIX

La journée du 3 mars 2023 au Salon de l'agriculture est un moment festif, de récompense d'une année de travail mais aussi de rencontres et d'échanges. Tous les lauréats locaux et leur(s) territoire(s) organisateur(s) sont attendus à Paris pour cette journée qui se déroule en deux temps :

- Un temps d'échanges le matin entre finalistes en lice, mécènes et territoires autour de la question « Parmi les pratiques observées dans le cadre du concours, lesquelles vous paraissent répondre aux enjeux du changement climatique, de l'autonomie énergétique, et le bien-être animal ? Lesquelles vous posent question ? Lesquelles pensez-vous pouvoir utiliser plus tard dans le cadre de votre installation ou de votre travail de technicien ? »
- La remise officielle des prix l'après-midi sur le stand du Ministère de l'Agriculture du Salon en présence de Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et Madame Bérangère Couillard, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, accompagnés d'Olivier Alleman, Commissaire Général du Concours Général Agricole et Philippe Noyau, Président du CGA des Pratiques Agro-écologiques.

JOURNÉE DE TERRAIN POUR VALORISER LES LAURÉATS

Dans l'optique de mettre en valeur les lauréats locaux, les territoires organisateurs et de répondre à la demande des partenaires financiers de mieux connaître le concours et les agriculteurs candidats, un

événement décentralisé a été organisé en aval de la remise des prix nationale, le 8 juin 2023 dans l'Orne et le Cotentin. Cet événement mettant en valeurs un lauréat du concours Prairies et Parcours et un lauréat du concours Agroforesterie a été organisé conjointement par l'Afac-Agroforesteries et Chambres d'Agriculture France.

LES ÉVOLUTIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Tout d'abord, sur la communication ; si l'édition 2022 a marqué la mise en œuvre de nouveaux outils de communication permettant de mieux valoriser les lauréats et les territoires organisateurs, l'édition 2023 marque un vrai tournant dans la stratégie de communication du Concours. Cette thématique a été abordée lors des différents comités d'orientation de 2023. L'objectif étant d'augmenter sa notoriété et sa visibilité, le contrat de couverture presse a été voté par le comité d'orientation le 11 janvier 2023. L'agence de Presse Ressources de la Nature (RDN) a couvert le Concours Agricole des Pratiques Agroécologiques du 1/12/2022 au 15/03/2023 comprenant l'envoi de 3 communiqués de presse, l'animation des réseaux sociaux du CGA PAE et l'appui à l'animation de la remise des

prix. Lancement des réseaux sociaux du Concours des Pratiques Agro-Écologiques :

LinkedIn : Concours des Pratiques Agro-Écologiques

Twitter : @CgaAgroécologie

Facebook : Concours des Pratiques Agro-Écologiques

Le deuxième comité d'orientation en avril 2023, a permis de faire le bilan de la remise des prix du 3 mars 2023 dans un souci d'amélioration continue. La nécessité de rechercher de nouveaux partenaires financiers pour déployer le concours qui manque encore de visibilité a été abordée.

De plus, la gouvernance de chaque membre du comité d'orientation a été revue en différenciant les membres organisateurs, des membres de droit, des membres techniques et des partenaires financiers. Le fonctionnement du CO a été revue de façon plus claire et le rôle de chaque structure plus définie.

Les cinq lauréats agroforesterie 2023



1ER PRIX GESTION : FERME DE MARTIN DESPLAT

Elevage bovin, production fruitière, céréales, 70 ha avec agroforesterie intra-parcellaire, bocage, haies, arbres isolés, bois

Territoire Nord-Est de la Touraine
Centre Val-de-Loire (Indre et Loire)

« *L'arbre est une composante majeure du système de production. Il est nécessaire d'avoir des arbres dans une ferme comme la mienne, en particulier pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Et puis ces arbres sont productifs ! Ils m'apportent, entre autres, des fruits qui constituent un de mes nombreux ateliers* »

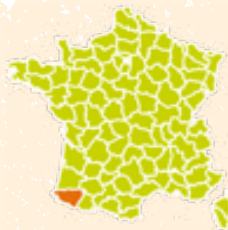


2ÈME PRIX GESTION : EARL DU BOIS

Elevage bovin lait, production et transformation cidricole, 60 ha avec association de verger-vaches laitières, bocage et haies

Territoire Mortainais-Domfrontais
Parc Naturel régional Normandie-Maine et Syndicat départemental de l'eau de l'Orne

« *Nous avons une grande diversité d'arbres sur la ferme, qui ont tous une utilité et une histoire. Je tiens particulièrement aux rosses, qui sont un patrimoine local, dont je veux conserver les pratiques traditionnelles et les faire découvrir, notamment à des écoles qui viennent parfois en visite à la ferme* »



3ÈME PRIX GESTION : FERME ERREKALDIA

Elevage ovin lait et viande, 30 ha avec bocage, haies et arbres isolés

Territoire du Pays Basque
Euskal Herriko Laborantza Ganbara
Nouvelle Aquitaine (Pays-Basque)

« *La gestion de mes haies participe au maintien de l'identité paysagère du territoire ainsi qu'au maintien de savoir-faire locaux traditionnels qui faisaient partis de nos campagnes.* »



1ER PRIX IMPLANTATION : FERME DE KERILLEO

Elevage bovin lait et viande, maraîchage, céréales, 13 ha avec bocage, haies et verger en projet

Territoire Bas-Léon
Syndicat des Eaux du Bas-Léon
Bretagne (Finistère)

« *L'idée est d'aller jusqu'au bout de la démarche, pas uniquement biologique, mais cohérente avec nos valeurs. En étant paysans, nous sommes gardiens du paysage. L'élevage est un outil pour entretenir le paysage. Nous continuons à construire plusieurs talus et planter de nombreuses haies pour former des parcelles à taille humaine* »



2ÈME PRIX IMPLANTATION : FERME DE J-MICHEL BODIN

Grandes cultures
110 ha avec haies
Territoire Nord-Est de la Touraine
Association Biodiv'en Loire
Centre Val-de-Loire (Indre et Loire)

« *J'ai exercé plusieurs métiers, mais depuis que je suis agriculteur je me suis attaché à favoriser la place de l'arbre dans mon paysage agricole, et tout ce qui peut contribuer à la biodiversité : la mare, les alignements intra-parcellaires, mes bandes enherbées le long des haies, mes bordures forestières ... tout est fait pour favoriser la faune et la flore. Certes, je suis agriculteur, mais la biodiversité c'est ma passion !* »

©PHOTO : KAROLINA SAMBORSKA



Le réseau pour l'arbre et la haie

**Association française arbres
champêtres et agroforesteries**

38 rue Saint Sabin, 75 011 Paris

contact@afac-agroforesteries.fr

www.afac-agroforesteries.fr

SIRET : 508 047 396 00033